

SOMMAIRE

Décisions du Conseil départemental	Pages
- Réunion du 24 septembre 2018.....	5
 Décisions de la Commission permanente	
- Réunion du 17 septembre 2018.....	47

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS

du Conseil départemental

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY, M.C. GILLIOT

Autres absents : —

Mandats de : C. DERUY, M.C. GILLIOT

RAPPORT N° 001

Déclaration de l'urgence pour le rapport n° 550

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

Vu l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément à l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Conseil départemental de se prononcer sur l'urgence du rapport N° 550,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour, 11 voix contre, 8 abstentions),

Se prononce favorablement sur l'urgence du rapport N° 550 intitulé « Intervention du Département dans le domaine du sport - # Compétence partagée »,

ainsi que sur son inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:48
Référence : 17411b995838823c125f7451b440a65d4d5a541



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY, M.C. GILLIOT, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. DERUY, M.C. GILLIOT, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 150
Informations sur la santé financière du Département

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte des éléments d'information apportés par le Président du Conseil départemental sur la situation financière du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:20
Référence : b4102c02e1a6edcb26b9f2266f1bad09e939b72e



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 151

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France relatif aux opérations de construction et de réhabilitation des collèges publics (exercices 2010 et suivants) - suites

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 151,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu les avis des 2ème et 4ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Donne acte au Président du compte rendu des actions menées dans les suites du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France relatif aux opérations de construction et de réhabilitation des collèges publics (exercices 2010 et suivants) ;

- Prend acte que le rapport du Président sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:57
Référence : fcd95270c4ae466708f93774b86886dd97ac2665



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 152
Marchés publics - Compte rendu de la délégation donnée au Président
du Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 152,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne acte au Président du Conseil départemental du compte rendu, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2018, de la délégation qui lui a été faite dans le cadre de l'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:20:05
Référence : afac8ceeb6cc05a91fff53b8df270f7a5ca18c2b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 153

**Société Publique Locale SPL-Xdemat - Rapport des représentants du
Conseil départemental pour l'exercice 2017**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 153,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu le rapport écrit sur la Société SPL-Xdemat, au titre de l'exercice 2017,

Se prononce ainsi qu'il suit sur le rapport écrit présenté par ses représentants au Conseil d'administration de la Société Publique Locale SPL-Xdemat :

Donne acte au Président du Conseil départemental de son rapport.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 154
Tableau des effectifs

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 154,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Michel POTELET**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (6 voix contre),

Décide :

1) de créer les postes suivants :

Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille

Dans le cadre des projets relatifs à la mise en œuvre du Projet Educatif à Domicile (PEAD) et de l'extension du Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers (DAMIE) sur les secteurs de Laon et Soissons, il convient de créer :

- un poste de conseiller socio-éducatif,
- cinq postes d'assistants socio-éducatifs,
- un poste de conseiller en économie sociale et familiale,
- un poste d'aide médico-psychologique,
- un poste de psychologue,

Direction Générale des Services

Afin de développer la politique de mécénat territorial pour soutenir les projets ou missions d'intérêt général du Département relevant de domaines variés tels que les affaires sociales, la culture, le sport, l'environnement, etc..., il convient de créer un poste d'attaché territorial, chargé de mission mécénat à la Direction Générale des Services.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 et si les recherches entreprises ne permettant pas de pourvoir cet emploi par un fonctionnaire, il sera occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires et l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent sera fixée au 2^{ème} échelon du grade d'attaché territorial, compte tenu du niveau de formation, de diplôme et des expériences professionnelles de l'agent non titulaire.

2) de créer les postes suivants par suppressions :

Direction Générale des Services

- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste d'attaché territorial principal,
- création d'un poste d'ingénieur territorial principal par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,

Direction Informatique

- création d'un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,
- création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'ingénieur territorial principal,
- création d'un poste d'ingénieur territorial par suppression d'un poste d'ingénieur territorial principal.

Direction des Ressources Humaines

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial.

Direction de l'Education, du Sport et de la Culture

- création d'un poste de conservateur territorial de bibliothèques par suppression d'un poste de conservateur territorial de bibliothèques en chef,
- création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial.

Direction de la Voirie Départementale

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- création d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe par suppression d'un poste de technicien,
- création d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal par suppression d'un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe,
- création de deux postes d'agent de maîtrise territorial par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal et d'un poste de technicien territorial,
- création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial et d'un poste d'agent de maîtrise territorial,
- création de deux postes d'adjoint technique territorial par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial principal et d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe.

Direction des Bâtiments

- création d'un poste d'adjoint technique territorial par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial.

Collèges

- création d'un poste d'agent de maîtrise territorial par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement,
 - création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial
 - création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement par suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial,
 - création de huit postes d'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement par suppression de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement et cinq postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement.

Direction de l'Enfance et de la Famille

- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste d'attaché territorial principal,
 - création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif principal,
 - création d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif par suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture territorial principal de 1^{ère} classe,
 - création d'un poste de psychologue par suppression d'un poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure.

Pilotage des Territoires

- création de quatre postes d'assistant territorial socio-éducatif par suppression de trois postes d'assistant territorial socio-éducatif principal et d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,
 - création d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif principal par suppression d'un poste de rédacteur territorial,
 - création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial.

Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

- création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine par suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial,
 - création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial,

3) de créer les postes suivants au titre de l'accroissement saisonnier d'activités en 2019 :

Ensemble des services :

Pour répondre aux demandes urgentes et imprévues de remplacements supplémentaires :

- création de quatre postes de catégorie A, pour une durée maximale de six mois,
 - création de quatre postes de catégorie B, pour une durée maximale de six mois,
 - création de huit postes de catégorie C, pour une durée maximale de six mois.

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

Pour la campagne azote, les études prospectives et répondre aux exigences des appels d'offres :

- création de cent postes d'ingénieur territorial, technicien territorial, adjoint technique territorial et adjoint administratif territorial, pour une durée maximale de six mois.

Direction de l'Education, du Sport et de la Culture

Pour assurer les missions d'accueil et de guidage à la Caverne du Dragon

- création de six postes d'adjoint territorial du patrimoine et d'assistant principal territorial de conservation, pour une durée maximale de six mois.

Pour mener à bien le programme prévisionnel du Pôle Archéologique

- création de huit postes d'assistant principal territorial de conservation, pour une durée maximale de six mois,

4) de créer les postes suivants au titre de l'accroissement temporaire d'activités en 2019 :

Ensemble des services :

Pour répondre aux demandes urgentes et imprévues de remplacements supplémentaires :

- création de quatre postes de catégorie A, pour une durée maximale de douze mois,
- création de quatre postes de catégorie B, pour une durée maximale de douze mois,
- création de huit postes de catégorie C, pour une durée maximale de douze mois.

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

Pour la campagne azote, les études prospectives et répondre aux exigences des appels d'offres :

- création de soixante postes d'ingénieur territorial, technicien territorial, adjoint technique territorial et adjoint administratif territorial, pour une durée maximale de douze mois,

5) de modifier les postes suivants :

Lors de sa réunion du 19 février 2007, l'Assemblée départementale a créé un poste d'assistant socio-éducatif pour une durée d'un an, afin de mettre en place un dispositif expérimental sur le principe d'une collaboration renforcée entre les services de la gendarmerie et les services sociaux. La durée de la convention, modifiée par onze avenants, a été prorogée jusqu'au 20 juillet 2018. Après évaluation du dispositif, il est acté l'intérêt de prolonger la création de ce poste pour un an.

Lors de sa réunion du 26 septembre 2016, l'Assemblée Départementale a créé un second poste d'assistant social dans le cadre de ce même dispositif. Le Département et l'Etat, par le biais du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIDP) cofinancent ce poste à hauteur de 50 % chacun. Il convient également de prolonger la création de ce poste jusqu'au 19 juillet 2019.

Si le financement de l'Etat venait à diminuer ou à être supprimé, la pérennité de ce second poste serait directement remise en cause.

Dans différents services de l'administration départementale, des postes sont vacants :

- Un poste d'attaché, chargé de mission du développement des territoires au Service des Politiques Territoriales de l'Attractivité et des Affaires Européennes à la Direction de l'Aménagement du Territoire Et du Développement Durable,
- Un poste de psychologue territorial à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes à la Direction de L'Enfance et de la Famille.

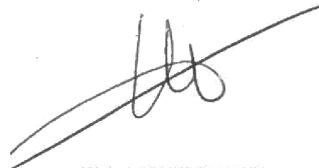
Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir ces emplois par des fonctionnaires, ils pourraient être occupés par des agents non titulaires détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper ces emplois.

La rémunération de ces agents sera fixée selon l'échelon détenu s'ils sont titulaires ou en fonction de l'expérience professionnelle de ces agents s'ils sont non titulaires,

6) de fixer la rémunération suivante :

Afin de tenir compte de l'expérience professionnelle et de la manière de servir d'un agent non titulaire, Responsable du Pôle Chimie au Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche, il est proposé de fixer sa rémunération au 4^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:25
Référence : a553f5f4eab1cee2c69837e09ba28d430941ec55



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 155

**Modification du Règlement d'Application du Protocole Cadre sur
l'aménagement et la réduction du temps de travail**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 155,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Michel POTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'adopter les modifications apportées au Règlement d'Application du Protocole Cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, telles qu'elles figurent en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 156

Elections professionnelles 2018 des représentants du personnel au sein des instances de représentation de la Fonction Publique Territoriale - Vote électronique

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 156,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Michel POTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le vote électronique pour les élections professionnelles 2018 des représentants du personnel au sein des instances de représentation de la Fonction Publique Territoriale, dans le respect des dispositions du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 qui définit les conditions de mise en œuvre du vote électronique, et selon les modalités indiquées dans le protocole pré-électoral joint en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE
—————
EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
—————

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)
—————

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 157
Elections professionnelles 2018 des représentants du personnel au
sein des instances de représentation de la Fonction Publique
Hospitalière - Vote électronique

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 157,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Michel POTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise le vote électronique, dans le respect des dispositions du décret n° 2017-1560 du 14 novembre 2017 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la Fonction Publique Hospitalière, et selon les modalités indiquées dans le protocole pré-électoral joint en annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à représenter le Département pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAU



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZYZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 250

**Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du
second degré - Participation 2019 au fonctionnement des collèges
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **250**,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Adopte les modalités d'évaluation des charges de fonctionnement général des collèges, suivant les barèmes proposés au rapport du Président ;

2) Donne son accord sur le principe de la réaffectation de la contribution des usagers de la pension et de la demi-pension aux charges de fonctionnement, des reliquats « énergie » constatés au 31 décembre 2017, du montant des fonds de roulement supérieur à 1,8 mois de fonctionnement, déduction faite des reliquats de crédits "énergie", des provisions et des prélèvements effectués par les collèges pour équilibrer leur budget 2018 et du financement de la téléphonie fixe, ces crédits venant en atténuation de la participation départementale 2019 ;

- 3) Arrête le montant de la participation départementale au budget de fonctionnement des collèges publics pour 2019 à la somme de 4 668 168,96 € ;
- 4) Prend acte de l'inscription en dépenses qui sera faite au Budget primitif 2019 au chapitre 932 : 4 668 168,96 € ;
- 5) Individualise la somme de 4 548 168,96 € en faveur des 57 collèges publics du département, selon le détail figurant dans l'annexe au rapport du Président, au titre de la participation départementale 2019 au fonctionnement de ces collèges ;
- 6) Constitue une réserve de 120 000 € pour permettre, sur décision de la Commission permanente du Conseil départemental, de prendre en compte des situations imprévisibles ou des dépenses dont le montant n'est pas connu à ce jour, et qui pourraient avoir des incidences financières graves pour les établissements concernés ;
- 7) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions tripartites à venir entre les collèges, les propriétaires d'installations sportives et le Département pour l'utilisation des équipements ;
- 8) Autorise le Président du Conseil départemental, dans le cadre de l'article L. 213-8 du Code de l'Education, à solliciter, pour la participation aux charges de fonctionnement et de personnel d'un collège public axonais, le ou les Départements dont les ressortissants représenteraient plus de 10 % des effectifs.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:20
Référence : 47927fad41053f4c449253f1782d77e22c1e013f



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 251

**Classes de découverte organisées par l'association Education
Jeunesse Aisne au profit des collégiens de l'Aisne - année scolaire
2017-2018**

*** Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 251,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **Mme Anne MARICOT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accepte de porter le quota de journées enfants (J/E) subventionnable de 1 600 à 1 667, dans le cadre de l'organisation de classes de découverte de mer, de neige ou de montagne pour l'année scolaire 2017-2018 à l'Association Education Jeunesse Aisne au profit des collégiens de l'Aisne ;

2) Acte que la dépense complémentaire de 2 202,96 € sera prise en charge sur les crédits disponibles au chapitre 65 ;

3) Autorise le Président à signer l'avenant à la convention signée le 1^{er} septembre 2017 avec EJ'N.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:33
Référence : d24922246ae0c5e8dc293b7fd52e529145a5fa92



DEPARTEMENT DE L' AISNE
—————
EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
—————

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)
—————

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 350
Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA) et Société
pour l'Immobilier d'Entreprises de l'Aisne (SIMEA) - Rapports des
représentants du Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 350,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Prend acte de la communication des rapports présentés :

- lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA), le 4 juin 2018,
- lors de l'assemblée Générale Ordinaire de la Société pour l'Immobilier d'Entreprises de l'Aisne (SIMEA), le 12 juin 2018 ;

2) Donne acte, dès lors, à ses représentants, du respect de l'obligation de rapport prévue à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. KARIMET, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. KARIMET, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 351

**Présentation du rapport de Délégation de Service Public: Center Parcs
- Domaine de l'Ailette - Exercice 2016-2017**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 351,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2016/2017 de la délégation de service public portant sur le Centre de loisirs « Parc de l'Ailette » ;
- 2) Prend acte de la fixation de la redevance annuelle de la délégation pour l'exercice 2016/2017 au seuil plancher, soit 55 500 €, conformément aux conditions contractuelles de la délégation.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 352

Adhésion à l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ)

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **352**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- de cesser son adhésion à l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ) à compter de 2018 ;
- de ne pas adhérer à la nouvelle structure constituée en un Syndicat mixte ouvert composé de départements, de métropoles et de régions, dénommé Etablissement de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 353

Financement du projet : "OPERA" : Outil de Positionnement et d'Estimation du Reliquat d'Azote couplé au logiciel Azofert

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 353,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte du dépôt du dossier du projet intitulé « OPERA » auprès de la Région Hauts-de-France ;

- Autorise le Président à signer tous les documents en lien avec ce projet.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 450

**Reconstruction du collège FROEHLICHER à SISSONNE - Bilan de
clôture du mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SEDA**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 450,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Bruno BEAUVOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'approuver le bilan de clôture pour la reconstruction du collège FROEHLICHER à SISSONNE, qui fait apparaître une somme de 42 047,75 € à verser par la SEDA au Département pour solde des avances de trésorerie,
- de donner quitus de la mission confiée à la SEDA.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 550

**Intervention du Département dans le domaine du sport
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 550,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (17 abstentions),

1) Alloue, sur les crédits disponibles au chapitre 65, la subvention de :

- 12 000 € en faveur de son équipe professionnelle féminine évoluant en championnat de France Pro A 2018/2019, payable dans les conditions suivantes :

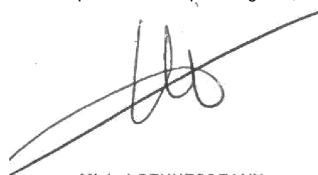
- une avance de 50 %, sur demande du club, accompagnée :
 - o du bilan sportif de l'équipe au titre de la saison sportive 2017/2018,
 - o du bilan prévisionnel pour la saison sportive 2018/2019,
 - o d'une note relative aux objectifs sportifs de l'équipe pour la saison sportive 2018/2019,

- le solde, à la réception du bilan et compte de résultat certifié conforme par le Commissaire aux Comptes, au titre de la saison 2017/2018,

- 5 000 € en faveur de cette même équipe pour sa participation à la Ligue des Champions 2018/2019, payable en une seule fois, sur demande du club et au vu de la confirmation de son inscription à ce championnat ;

2) Autorise le Président à signer, en application du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la convention financière et les avenants éventuels à intervenir avec le Tennis de Table de Saint-Quentin (TTSQ).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/10/2018 à 12:18:06
Référence : 8bd28d676e25a58d6c9a404e99f4326693094c66



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY, M.C. GILLIOT, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : C. DERUY, M.C. GILLIOT, P. GRUNY

RAPPORT N° 650
Rapport d'activité 2017 du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 650,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Freddy GRZEZICZAK**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve le bilan financier du Fonds de Solidarité pour le Logement de l'exercice 2017, joint en annexe au rapport du Président ;

2) Prend acte de l'activité du Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'exercice 2017.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:44
Référence : cfec6aab935e4208dd938b4f6cc6646bd78212dc



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY, M.C. GILLIOT, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : C. DERUY, M.C. GILLIOT, P. GRUNY

RAPPORT N° 651
Revenu de Solidarité Active : Vendanges 2018 et bénéficiaires du RSA
*** Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 651,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Décide la neutralisation des revenus des bénéficiaires du RSA liés aux vendanges 2018, dans le calcul de leur droit RSA ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à définir les modalités d'application de la mesure en lien avec les organismes payeurs ;
- 3) Gage les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 017 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:58
Référence : d9e00f0f60d226c2ad24d8af108faf51cada789a



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY, M.C. GILLIOT, P. GRUNY

Autres absents : —

Mandats de : C. DERUY, M.C. GILLIOT, P. GRUNY

RAPPORT N° 652
RSA et bénévolat - mise en oeuvre d'une expérimentation sur la Ville de SAINT-QUENTIN

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 652,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions),

1) Décide de mettre en place une expérimentation sur le territoire de Saint-Quentin visant à faciliter, dans le cadre de leur parcours d'insertion, la mise en relation des bénéficiaires du RSA avec les associations en vue de la réalisation de missions de bénévolat ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à définir les modalités d'application de la mesure en lien avec la Ville de SAINT-QUENTIN et les associations intéressées.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:18:05
Référence : 4e6d7539e877bfd12dc2b0c635ebcae1c0f4aa1f



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 750

Agenda 21 - Bilan d'une année de mise en oeuvre

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 750,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Vu les avis des 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte de la présentation du bilan de mise en œuvre de l'Agenda 21, un an après son adoption ;

- Intègre 2 nouveaux projets au plan d'actions : l'aide aux aidants des personnes âgées et le dispositif Artémis (prévention des effets des violences conjugales sur les enfants).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:07
Référence : 147d0e8fe4dc5c03d74844d0acaaf8d6b37490b9

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, M. CARREAU, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, M. CARREAU, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 751

Détermination du taux de participation des communes aux frais de la lutte antivectorielle contre le moustique tigre

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 751,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

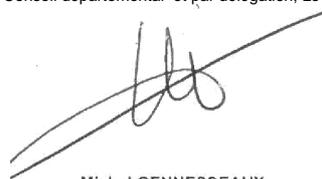
A l'unanimité,

Décide :

- de fixer le taux de participation des communes aux mesures de lutte antivectorielle du moustique tigre à hauteur de 50 % et de rendre applicable cette disposition à compter de l'arrêté de la Préfecture de l'Aisne n° 2018-270 en date du 26 mai 2018,

- que, dans le cas où plusieurs territoires communaux seraient concernés par un même traitement, la répartition de la part communale se fera au prorata des territoires traités.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:12
Référence : 271d78e848731d8ff2761f19fbfcadd3a52cb06a



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 752

Signature de la Charte d'engagement eau et changement climatique

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 752,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la charte d'engagement « eau et changement climatique », à l'initiative des Comités de bassin Seine-Normandie et Artois-Picardie.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:14:56
Référence : 64898c8ddad0272646ad3215209adc911b6805c1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 753

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement par territoire

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **753**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

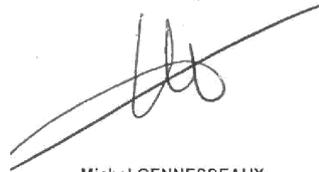
A l'unanimité,

Décide :

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les personnes morales citées dans le projet de convention situé en annexe au rapport du Président,
- de valider les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention renouvelable ainsi que tous les documents s'y rapportant,

- d'accepter que le Département de l'Aisne soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:03
Référence : e32832933d24813d34c8f7b723f469267357337e



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : M. COLLET, G. FOURRE, F. GRZEZICZAK

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 850

Contribution au projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 850,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Considérant qu'il convient de se prononcer sur la base du rapport n° 850, en apportant les modifications suivantes :

II. ANALYSE DES DIFFERENTS OBJECTIFS ET PROPOSITIONS

II.2 Analyse et propositions par grand domaine et/ou objectif

e- Garantir un système de transport fiable et attractif

Alinéa 2 : Dans ce cadre, s'agissant du ferroviaire, il apparaît indispensable pour l'Aisne de maintenir **la ligne actuelle PARIS-LAON-HIRSON** (et non la ligne ou un service adapté sur la ligne actuelle PARIS-LAON-HIRSON)

g- Encourager la sobriété énergétique (et non sobriété) et organiser les transitions

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

1) Prend acte du rapport de travail « Propositions d'objectifs SRADDET » soumis pour consultation par la Région ;

2) Ne propose pas d'établir de règles générales en complément de la prescriptivité du SRADDET ;

3) Demande la prise en compte des éléments suivants pour chacun des axes du SRADDET :

Soutenir les excellences régionales

- Créer une filière locale de beurre en Thiérache,
- Inscrire les axes suivants au titre de Réseau d'Intérêt Régional au SRADDET :
 - La route départementale 1, axe SAINT-QUENTIN/CHATEAU-THIERRY,
 - La rocade de VILLERS-COTTERETS qui consiste en un véritable axe de développement économique s'articulant avec la RN 2,
 - La route départementale 1043, qui permet de relier HIRSON au Y ardennais,
 - Et certains aménagements des routes départementales 1044 et 1029,

Garantir un système de transport fiable et attractif

- Maintenir la ligne actuelle PARIS-LAON-HIRSON et permettre le rattachement du Sud de l'Aisne au Grand Paris, notamment pour les sections SOISSONS-PARIS et CHÂTEAU-THIERRY-PARIS,
- Inscrire le département dans les réflexions et/ou expérimentations sur les véhicules autonomes par exemple, le plus rapidement possible et de rechercher en parallèle à y générer une activité économique à fort potentiel,

Favoriser un aménagement équilibré des territoires

- Afficher en tant qu'objectif l'accompagnement des communes de l'Aisne qui présentent des enjeux de réhabilitation, de renouvellement urbain, voire de production de logement du fait de leur positionnement géographique au sein des zones d'influence de l'Île-de-France et de la Marne,
- Chiffrer l'objectif de réduire le parc privé potentiellement indigne,
- Intégrer la vulnérabilité de la biodiversité au changement climatique, le cas échéant dans la version définitive du SRADDET,
- En matière d'**aménagement numérique du territoire**, mentionner et impliquer les Départements, porteurs d'un SDAN, décliné ou non en un volet usages numériques,

Encourager la sobriété énergétique et organiser les transitions

- En matière de réhabilitation thermique du bâti tertiaire et résidentiel, introduire des objectifs pour les logements construits entre 1949 et 1974, période qui correspond à une période de construction massive après-guerre avec une qualité moindre, d'une part et entre 1975 et 1990, du fait d'une réglementation moins exigeante à cette époque, d'autre part,
- Réaffirmer un développement maîtrisé des projets éoliens,

Valoriser les cadres de vie et la nature régionale

- Ramener à 2030 l'objectif relatif aux paysages et cadre de vie de qualité, pour être en cohérence avec les échéances du SRADDET,
- Mentionner le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et s'appuyer sur l'outil départemental pour la reconquête des chemins ruraux,
- Mentionner et s'appuyer sur les Schémas Départementaux des Espaces Naturels Sensibles.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:52
Référence : e8a04ca85b15c6fa63c084e325b1d07201b3e768



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 851

Ajustement de la politique d'aides "Aisne Partenariat Investissement"

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 851,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide les ajustements du guide des aides d'Aisne Partenariat Investissement (API), tels que présentés en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:37
Référence : 9498e1117ed333f47ed3ea86465da2ee4082b74



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 852
Action Coeur de Ville

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 852,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions),

Décide :

- d'être signataire des conventions « Cœur de ville » de SAINT-QUENTIN, LAON et SOISSONS, dont les projets pour SAINT-QUENTIN et SOISSONS sont en annexe au rapport du Président,
- d'accompagner prioritairement les projets structurants inscrits dans les programmations des politiques territoriales et répondant aux critères du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public,
- d'autoriser le Président à signer les documents administratifs afférents.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 24 septembre 2018 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Étaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. CHAMPENOIS, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, I. ITTELET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

**MOTION : ASSEZ D'ETRE LAISSEE POUR
COMPTE ! L'AISNE EXIGE UN PLAN DE
SAUVEGARDE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA
RURALITE**

Le Conseil départemental,

Vu le projet de motion présenté par M. Franck BRIFFAUT pour le Groupe Rassemblement National, visant à appeler l'ensemble des Axonais à se rassembler autour du Président du Conseil départemental pour exiger du Gouvernement l'adoption d'un plan de sauvetage et de développement de la ruralité destiné à mettre fin à son déclin,

Vu les conclusions de la 1ère Commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Décide, à la majorité des suffrages exprimés (6 voix pour, 34 voix contre), de ne pas adopter la motion présentée par M. Franck BRIFFAUT au nom du Groupe Rassemblement National.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/10/2018 à 12:18:18
Référence : ab9bf9480890120a9ff65dbefdf0a5f1e0273cd8

DECISIONS
de la Commission permanente

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 000

Déclaration de l'urgence pour les rapports n° 053, 054, 055, 056 et 057

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 000,

Vu le règlement intérieur des Assemblées du Département adopté le 5 avril 2016 et en particulier son article 33,

Vu les articles L. 3121-19 et L. 3129-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement intérieur des Assemblées du Département, à ce qu'il soit statué sur l'urgence des rapports n° 053, 054, 055, 056 et 057,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports n° 053, 054, 055, 056 et 057 intitulés :

- N° 053 : Répartition du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles à certains droits d'enregistrement,

- N° 054 : Représentation du Département au sein de la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP),
- N° 055 : Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) – Bonification 2017,
- N° 056 : Attribution de mandats spéciaux,
- N° 057 : Aisne Partenariat Voirie – Individualisations d'opérations
Dépenses pour tiers.

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:37
Référence : 9b1c6ee2444d53a4e1faa213eaa239173c49d5d1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 001

**Elections à la Chambre d'Agriculture de l'Aisne - Désignation d'un
membre de la Commission d'établissement des listes électorales**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3121-15,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Procède, dans les conditions suivantes, à la désignation du Maire appelé à siéger à la Commission d'établissement des listes électorales instituée en vue des élections 2019 à la Chambre d'Agriculture de l'Aisne :

Une seule candidature, celle de M. Jean-Pierre BONIFACE, Maire de VERMAND est présentée.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 3121-15 du Codé Général des Collectivités Territoriales, la nomination de M. Jean-Pierre BONIFACE en qualité de Maire appelé à siéger à la Commission d'établissement des listes électorales instituée en vue des élections 2019 à la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 21/09/2018 à 09:44:06
Référence : 3e8c5a1a7c01a5880f92026f7e6ae54eef580045



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 002

Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2018 pour les communes et groupements défavorisés

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre),

Décide d'adopter la répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2018 telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:39
Référence : 95f2999a98bbf6f22e728ae86c9c5ea971c33120

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 003

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités territoriales en matière de
développement local
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 003,

Vu sa précédente délibération en date du 16 octobre 2017, relative au rapport n° 007,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre de ces Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;

2) Prend acte que la somme de 48 235 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Prend acte de l'annulation suivante :

- **14 316 €** pour un montant subventionnable de 66 900 € HT : Commune de CONCEVREUX pour la réhabilitation de l'école en logement et secrétariat de mairie.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:30
Référence : 54728ff348bd12b6aa5dbd4ddb326857e9f0a101

**Annexe Délibération CDDL
Commission Permanente du 17 septembre 2018**

	Assiette subventionnable (HT)	Subvention départementale		Autres Financements	
		Taux	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)
C.D.D.L. de la Communauté de communes du Pays de la Serre					
Commune de MARCY-SOUS-MARLE - Canton de MARLE Acquisition d'un tracteur	3 466 €	20%	693 €	MO (80%)	2 773 €
Total CDDL du Pays de la Serre :	3 466 €		693 €		2 773 €
C.D.D.L. de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon					
Commune de CESSIERES - Canton de LAON 1 Acquisition d'un photocopieur	2 800 €	20%	560 €	MO (80%)	2 240 €
Total CDDL du Pays de Laon :	2 800 €		560 €		2 240 €
C.D.D.L. de la Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne					
Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne Acquisition d'une borne de rechargement pour les véhicules électriques	align="right">12 500 €	align="center">40%	align="right">5 000 €	CONTRAT DE RURALITE (30%)	3 750 €
				MO (30%)	3 750 €
Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne Modernisation du service de maintien à domicile (renouvellement/acquisition de matériel)	align="right">13 750 €	align="center">40%	align="right">5 500 €	CONTRAT DE RURALITE (30%)	4 125 €
				MO (30%)	4 125 €
Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne Acquisition de véhicules	align="right">91 206 €	align="center">40%	align="right">36 482 €	CONTRAT DE RURALITE (30%)	27 362 €
				MO (30%)	27 362 €
Total CDDL du canton de Charly-sur-Marne :	117 456 €		46 982 €		70 474 €
Total CDDL :	123 722 €		48 235 €		75 487 €



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 004

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités territoriales
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004**,

Vu sa précédente délibération en date du 16 octobre 2017, relative au rapport n° 007,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre de ces Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;

2) Prend acte que la somme de 462 093 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Prend acte des annulations suivantes :

- **150 000 €** pour un montant subventionnable de 2 549 000 € HT : Commune de SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT pour la réhabilitation et l'extension de l'école en vue du regroupement scolaire,

- **1 500 €** pour un montant subventionnable de 78 086 € HT : Commune de BRAYE-EN-LAONNOIS pour la création d'un logement dans l'ancienne salle de classe.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:53
Référence : c5deb63a1e8fc782384e42c8a97f541fd36aefed

**Annexe Délibération CDDL
Commission Permanente du 17 septembre 2018**

	Assiette subventionnable (HT)	Subvention départementale		Autres Financements	
		Taux	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)
C.D.D.L. de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre					
Commune de BOUE - Canton de GUISE Sécurisation renforcée de l'enceinte scolaire	16 330 €	25%	4 083 €	DETR (55%)	8 981 €
				MO (20%)	3 266 €
Commune d'HARCIGNY - Canton de Vervins Rénovation de la salle des fêtes	165 180 €	25%	41 295 €	DETR (45%)	74 331 €
				MO (30%)	49 554 €
Total CDDL de la Thiérache du Centre :	181 510 €		45 378 €		136 132 €
C.D.D.L. de la Communauté de communes du Pays de la Serre					
Commune de MARLE - Canton de MARLE Construction d'un restaurant scolaire et de salles de classe	align="right">1 061 833 €	align="center">12%	align="right">126 562 €	DETR (35%)	370 246 €
				REGION (10%)	107 226 €
				RESERVE PARLEMENTAIRE (1%)	10 000 €
				MO (42%)	447 799 €
Total CDDL du Pays de la Serre :	1 061 833 €		126 562 €		935 271 €
C.D.D.L. de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon					
Commune de NOREADE - Canton de LAON 1 Ouvrage de transfert des eaux usées (O.T.E.U) entre la station d'épuration de AULNOIS SOUS LAON existante et la future station intercommunale de AULNOIS-VIVAISE / Canalisation de refoulement des eaux usées	align="right">287 680 €	align="center">20%	align="right">57 536 €	AESN (30%)	86 304 €
				MO (50%)	143 840 €
Commune de NOREADE - Canton de LAON 1 Ouvrage de transfert des eaux usées (O.T.E.U) entre la station d'épuration de VIVAISE existante et la future station intercommunale de AULNOIS-VIVAISE / Canalisation de refoulement des eaux usées	align="right">398 624 €	align="center">20%	align="right">79 725 €	AESN (30%)	119 587 €
				MO (50%)	199 312 €
Total CDDL du Pays de Laon :	686 304 €		137 261 €		549 043 €

C.D.D.L. de la Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne					
Commune de PAVANT - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Mise au normes de l'électricité et création de faux plafonds dans les bâtiments scolaires	22 053 €	30%	6 616 €	DETR (50%)	11 026 €
				MO (20%)	4 411 €
Commune de MONTFAUCON - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Création d'un verger communal avec aire de pique-nique	7 654 €	20%	1 531 €	DETR (40%)	3 062 €
				Réserve parlementaire (13%)	971 €
				MO (27%)	2 090 €
USESA - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Programmation 2018 : Schéma directeur d'eau potable	332 578 €	13%	42 012 €	MO (50%)	166 289 €
Commune de CHÉZY-SUR-MARNE - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Installation de 2 aires de stationnement de bus à Saint-Jean	5 555 €	30%	1 667 €	MO (70%)	3 888 €
Total CDDL du canton de Charly-sur-Marne :	367 840 €		51 826 €		191 737 €
Territoire de la Communauté de communes de la Picardie des Châteaux					
C.D.D.L. de l'ex Communauté de communes du Val de l'Ailette					
Commune de COUCY-LE-CHATEAU - Canton de VIC-SUR-AISNE Sécurisation du collège	5 594 €	25%	1 399 €	DETR (55%)	3 077 €
				MO (20%)	1 118 €
Commune de COUCY-LE-CHATEAU - Canton de VIC-SUR-AISNE Extension de l'aire d'accueil de camping-cars	40 342 €	25%	10 086 €	DETR (55%)	22 188 €
				MO (20%)	8 068 €
Commune de CRECY-AU-MONT - Canton de VIC-SUR-AISNE Réhabilitation énergétique de deux salles de classes et de la mairie	83 120 €	35%	29 092 €	CONTRAT RURALITE (45%)	37 435 €
				MO (20%)	16 593 €
Commune de GUNY - Canton de VIC-SUR-AISNE Remplacement de la chaudière du Presbytère situé 2 rue Saint Georges	7 760 €	25%	1 940 €	MO (75%)	5 820 €
Commune de GUNY - Canton de VIC-SUR-AISNE Renforcement du plafond de la salle des fêtes	12 486 €	25%	3 122 €	MO (75%)	9 364 €

Commune de BICHANCOURT - Canton de Vic-sur-Aisne Changement des huisseries du logement communal situé 3 Place de l'Eglise	10 051 €	50%	5 026 €	MO (50%)	5 025 €
Total CDDL du Val de l'Ailette :	159 353 €		50 665 €		108 688 €
C.D.D.L. de l'ex Communauté de communes des Vallons d'Anizy					
Commune d'ANIZY-LE-CHÂTEAU - Canton de VIC-SUR-AISNE Installation d'un parcours sportif de santé	7 157 €	20%	1 431 €	MO (80%)	5 726 €
Total CDDL des Vallons d'Anizy :	7 157 €		1 431 €		5 726 €
Territoire de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache					
Commune de ROZOY-SUR-SERRE - Canton de VERVINS Réfection des toitures des bâtiments scolaires	32 033 €	25%	8 008 €	DETR (30%)	9 610 €
				MO (45%)	14 415 €
Commune de DOHIS - Canton de VERVINS Réfection du pignon du logement communal situé 24 rue Principale	2 468 €	30%	740 €	MO (70%)	1 728 €
Total CDDL Portes de la Thierrache :	34 501 €		8 748 €		25 753 €
Territoire de la Communauté de communes Sambre et Oise					
C.D.D.L. de l'ex Communauté de communes de la Région de Guise					
Commune de GUISE - Canton de GUISE Extension du skatepark au stade Raymond LEMOINE	126 000 €	25%	31 500 €	MO (75%)	94 500 €
Commune de MARLY-GOMONT - Canton de GUISE Changement des portes et des fenêtres de la salle polyvalente	32 394 €	25%	8 099 €	MO (75%)	24 295 €
Commune de PETIT-VERLY- Canton de GUISE Implantation d'une borne incendie	2 493 €	25%	623 €	MO (75%)	1 870 €
Total CDDL de la Région de Guise :	160 887 €		40 222 €		120 665 €
Total CDDL :	2 659 385 €		462 093 €		2 073 015 €



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 005

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Approbation
de l'ajustement 2018 des Territoires des Communautés de communes
Retz-en-Valois et du Val de l'Oise et de la Communauté
d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 005,

Vu sa précédente délibération en date du 16 octobre 2017, relative au rapport n° 002,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve les programmations 2018 des Territoires des Communautés de communes du Val de l'Oise et de Retz-en-Valois et du Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry, telles que décrites dans l'annexe au rapport du Président ;

2) Individualise, au titre de ces Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations désignées dans l'annexe jointe à la délibération ;

3) Prend acte que la somme de 771 171 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

4) Prend acte de la baisse du montant de subvention suivant :

922 € pour un montant subventionnable de 4 609 € HT : Syndicat d'Adduction d'Eau de la Région de SERY-LES-MEZIERES et de la Vallée de l'Oisel pour la pose de compteurs de sectorisation.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:49
Référence : 3b42bf587936e1b9e49b4c5663a6cce12346938e

**Annexe Délibération CDDL
Commission Permanente du 17 septembre 2018**

	Assiette subventionnable (HT)	Subvention départementale		Autres Financements	
		Taux	Montant (HT)	Taux	Montant (HT)
Territoire de la Communauté de communes Retz-en-Valois					
C.D.D.L. de l'ex Communauté de communes de Villers-Cotterêts/Forêt-de-Retz					
Commune de FLEURY - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Réfection du sous-bassement de la mairie	9 295 €	30%	2 789 €	MO (70%)	6 506 €
Commune de HARAMONT - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Achat d'un copieur	align="center">6 735 €	align="center">30%	align="center">2 021 €	DETR (30%)	2 020 €
				MO (40%)	2 694 €
Commune de HARAMONT - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Achat d'une tondeuse et d'un souffleur	4 577 €	30%	1 373 €	MO (70%)	3 204 €
Commune d'OIGNY-EN-VALOIS - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Rénovation de la mairie (Phase 2) : travaux d'aménagements intérieurs dans l'annexe de la mairie (réfection des murs intérieurs, isolation et sols)	align="center">18 450 €	align="center">30%	align="center">5 535 €	DETR (45%)	8 303 €
				MO (25%)	4 612 €
Commune de TAILLEFONTAINE - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Achat d'un véhicule pour le service technique	align="center">11 840 €	align="center">30%	align="center">3 552 €	DETR (50%)	5 920 €
				MO (20%)	2 368 €
Commune de TAILLEFONTAINE - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Rénovation du clocheton sur le toit du bâtiment mairie-école	align="center">8 550 €	align="center">15%	align="center">1 283 €	DETR (45%)	3 848 €
				FONDS DE CONCOURS (20%)	1 710 €
				MO (20%)	1 709 €
Commune de VILLERS-COTTERÊTS - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Remplacement de la chaudière de la Maison du Parc	17 900 €	30%	5 370 €	MO (70%)	12 530 €

Commune de VILLERS-HELON - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Reconstruction du mur du cimetière	10 705 €	30%	3 212 €	FONDS DE CONCOURS (35%)	3 747 €
				MO (35%)	3 746 €
Commune de FLEURY - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Réfection de la place de la mairie	6 062 €	30%	1 819 €	MO (70%)	4 243 €
Commune de RETHEUIL - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Remplacement des fenêtres de l'école	8 966 €	30%	2 690 €	DETR (45%)	4 034 €
				MO (25%)	2 242 €
Syndicat scolaire de VIVIERES - PUISEUX - SOUCY - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Achat de tablettes numériques	7 066 €	10%	707 €	DETR (10%)	707 €
				EDUCATION NATIONALE (57%)	4 000 €
				MO (23%)	1 652 €
SIVOM de la SAVIERE - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Achat de tablettes numériques	8 490 €	21%	1 760 €	DETR (20%)	1 698 €
				EDUCATION NATIONALE (39%)	3 334 €
				MO (20%)	1 698 €
Commune de VIVIERES - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Travaux à la salle des associations dite "des Anciens"	5 854 €	30%	1 756 €	DETR (35%)	2 049 €
				MO (35%)	2 049 €
Commune de VIVIERES - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Rénovation du logement communal situé 17 rue du Château	8 391 €	30%	2 517 €	DETR (35%)	2 937 €
				MO (35%)	2 937 €
Commune de VILLERS-COTTERETS - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Travaux de remplacement de la chaudière de l'école maternelle Salanson	17 900 €	30%	5 370 €	MO (70%)	12 530 €

Commune de VILLERS-COTTERETS - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Travaux d'accessibilité dans les écoles	366 666 €	30%	110 000 €	ETAT (27%)	98 000 €
				MO (43%)	158 666 €
Commune de VILLERS-COTTERETS - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Remplacement de la main courante pour le terrain d'honneur de football du stade	59 188 €	30%	17 756 €	LIGUE DE PICARDIE DE FOOTBALL (20%)	11 838 €
				MO (50%)	29 594 €
Commune d'OIGNY-EN-VALOIS - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Travaux d'ébénisterie dans l'église	4 720 €	30%	1 416 €	MO (70 %)	3 304 €
Communauté de communes de Retz-en-Valois - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Etudes à la parcelle pour la réhabilitation d'ANC à Coyolles (19 études)	5 814 €	20%	1 163 €	AESN (60 %)	3 488 €
				MO (20 %)	1 163 €
Total CDDL de Villers-Cotterêts/Forêt-de-Retz :	587 169 €		172 086 €		415 079 €
C.D.D.L. de l'ex Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne					
Commune de BERNY-RIVIERE - Canton de VIC-SUR-AISNE Acquisition d'un véhicule utilitaire	11 015 €	25%	2 754 €	DETR (30%)	3 305 €
				MO (45%)	4 956 €
Commune de COEUVRES-ET-VALSERY - Canton de VIC-SUR-AISNE Restauration des cloches de la mairie	6 359 €	25%	1 590 €	DETR (30%)	1 908 €
				FONDATION DU PATRIMOINE (20%)	1 272 €
				MO (25%)	1 589 €
Commune de COEUVRES-ET-VALSERY- Canton de VIC-SUR-AISNE Réfection de la toiture de la mairie	31 925 €	25%	7 981 €	DETR (29%)	9 287 €
				MO (46%)	14 657 €
Commune de MONTIGNY-LENGRAIN - Canton de VIC-SUR-AISNE Construction d'un atelier de stockage de matériel pour les services techniques	125 147 €	25%	32 029 €	DETR (45%)	56 316 €
				MO (30%)	36 802 €

Commune de MORSAIN - Canton de VIC-SUR-AISNE Acquisition d'une chaudière pour la mairie et deux classes	8 383 €	25%	2 096 €	DETR (45%)	3 772 €
				MO (30%)	2 515 €
Commune de MORSAIN - Canton de VIC-SUR-AISNE Réfection du mur de la mairie	6 000 €	25%	1 500 €	DETR (30%)	1 800 €
				MO (45%)	2 700 €
Commune de MORSAIN - Canton de VIC-SUR-AISNE Installation d'un jardin du souvenir dans le cimetière	4 480 €	25%	1 120 €	MO (75%)	3 360 €
Commune de RESSONS-LE-LONG - Canton de VIC-SUR-AISNE Acquisition de matériel espaces verts	4 918 €	25%	1 230 €	MO (75%)	3 688 €
Commune de BERNY RIVIERE - Canton de VIC SUR AISNE Aménagement de la place de la Mairie et transformation du préau en garage	54 001 €	30%	16 200 €	DETR (48%)	25 695 €
				MO (22%)	12 106 €
Commune de SAINT-PIERRE AIGLE - Canton de VIC SUR AISNE Mise en sécurité du virage angle rue Joseph Petitbrouaud / rue Narcisse Lefèvre	21 076 €	30%	6 323 €	DETR (42%)	8 870 €
				MO (28%)	5 883 €
Commune de TARTIERS - Canton de VIC SUR AISNE Aménagement de la place publique	4 270 €	30%	1 281 €	MO (70%)	2 989 €
Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire d'AUDIGNICOURT - EPAGNY - MORSAIN - VASSANS - VEZAPONIN - Canton de VIC-SUR-AISNE Construction d'un bâtiment scolaire - phase études/MOE	24 540 €	25%	6 135 €	MO (75%)	18 405 €
Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire d'AUDIGNICOURT - EPAGNY - MORSAIN - VASSANS - VEZAPONIN - Canton de VIC-SUR-AISNE Achat de matériel informatique, numérique et photocopieurs	5 187 €	25%	1 297 €	DETR (55%)	2 853 €
				MO (20%)	1 037 €

SIVOM de la Basse Vallée de l'Aisne de FONTENOY - Canton de VIC-SUR-AISNE Acquisition d'une tondeuse autoportée	14 648 €	25%	3 662 €	DETR (55%)	8 056 €
				MO (20%)	2 930 €
SIVOM de la Basse Vallée de l'Aisne de FONTENOY - Canton de VIC-SUR-AISNE Acquisition de matériel informatique pour les écoles	2 000 €	25%	500 €	MO (75%)	1 500 €
Commune de RESSONS-LE-LONG - Canton de VIC- SUR-AISNE Equipement des écoles en numérique	11 729 €	25%	2 932 €	ETAT (50%)	5 865 €
				MO (25%)	2 932 €
Commune de SAINT-BANDRY - Canton de VIC-SUR- AISNE Travaux de toiture de la salle d'activité communale et d'une partie du logement	22 568 €	25%	5 642 €	DETR (31%)	6 996 €
				Fonds de concours CCVR (18%)	4 000 €
				MO (26%)	5 930 €
Commune d'AMBLENY - Canton de VIC-SUR-AISNE Insonorisation de la salle polyvalente	15 504 €	25%	3 876 €	Fonds de concours (37,5%)	5 814 €
				MO (37,5%)	5 814 €
Commune de SACONIN-ET-BREUIL - Canton de VIC- SUR-AISNE Travaux de peinture et d'isolation dans la salle polyvalente	17 109 €	25%	4 277 €	DETR (45%)	7 699 €
				MO (30%)	5 133 €
Commune de VIC-SUR-AISNE - Canton de VIC-SUR- AISNE Aménagement de jeux au parc de loisirs	16 013 €	25%	4 003 €	FONDS CONCOURS (45%)	7 266 €
				MO (30%)	4 744 €
Communauté de communes de Retz-en-Valois - Canton de VIC-SUR-AISNE Etudes à la parcelle pour la réhabilitation d'ANC à Mortefontaine (100 études)	30 600 €	20%	6 120 €	AESN (60%)	18 360 €
				MO (20%)	6 120 €
Commune d'EPAGNY - Canton de VIC-SUR-AISNE Couverture de l'église seconde tranche	31 240 €	35%	10 934 €	DETR (45%)	14 058 €
				MO (20%)	6 248 €
Commune de FONTENOY - Canton de VIC-SUR- AISNE Réfection des gouttières et corniches de la nef nord suite à une fuite	11 779 €	40%	4 712 €	DETR (24%)	2 823 €
				MO (36%)	4 244 €

Commune de CUTRY - Canton de VIC-SUR-AISNE Réfection de la toiture de la nef de l'église	1 444 €	40%	578 €	FONDS DE CONCOURS (35%)	505 €
				MO (25%)	361 €
Total CDDL du Pays de la Vallée de l'Aisne :	481 935 €		128 770 €		353 163 €
C.D.D.L. de l'ex Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon					
Commune d'ANCIENVILLE - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Ravalement de l'immeuble mairie	17 104 €	30%	5 131 €	MO (70%)	11 973 €
Commune de MARIZY-SAINTE-GENEVIEVE - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Achat d'un tracteur tondeuse	4 000 €	30%	1 200 €	MO (70%)	2 800 €
Commune de MONNES - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Acquisition de nouveaux meubles pour le secrétariat et les archives de la mairie	2 710 €	30%	813 €	MO (70%)	1 897 €
Commune de PASSY-EN-VALOIS - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Renouvellement du matériel informatique	2 459 €	30%	738 €	DETR (50%)	1 230 €
				MO (20%)	491 €
USES A - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Programmation 2018 : Schéma directeur d'eau potable	332 578 €	1%	4 100 €	MO (50%)	166 289 €
Commune de SILLY-LA-POTERIE - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Mise aux normes défense incendie	6 301 €	30%	1 890 €	DETR (40 %)	2 521 €
				MO (30 %)	1 890 €
Commune de NOROY-SUR-OURCQ - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Isolation de la salle communale (changement de portes et fenêtres)	4 120 €	30%	1 236 €	MO (70%)	2 884 €
Total CDDL de l'Ourcq et du Clignon :	369 272 €		15 108 €		191 974 €
Territoire de la Communauté d'agglomération de Château-Thierry					
C.D.D.L. de l'ex Communauté de communes de la Région de Château-Thierry					
Commune de VERDILLY - Canton de CHÂTEAU-THIERRY Aménagement d'une zone 30	10 320 €	25%	2 580 €	DETR (45%)	4 644 €
				MO (30%)	3 096 €

Commune de CHIERRY - Canton de CHÂTEAU-THIERRY Pose d'un poteau incendie rue d'Etampes	2 611 €	30%	783 €	MO (70%)	1 828 €
USESA - Canton de CHÂTEAU-THIERRY Programmation 2018 : Schéma directeur d'eau potable	332 578 €	11%	35 060 €	MO (50%)	166 289 €
Total CDDL de Château-Thierry :	345 509 €		38 423 €		175 857 €
C.D.D.L. de l'ex Communauté de communes du Tardenois					
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique "Le Point du Jour" - Canton de FERE-EN-TARDENOIS Mise en conformité et plan particulier de mise en sécurité (PPMS) pour les écoles	11 236 €	25%	2 809 €	DETR (35%)	3 933 €
				RESERVE PARLEMENTAIRE (20%)	2 247 €
				MO (20%)	2 247 €
Commune de CIERGES - Canton de FERE-EN-TARDENOIS Acquisition de volets roulants au logement communal situé 5 rue de l'Eglise	2 154 €	25%	539 €	MO (75%)	1 615 €
USESA - Canton de FERE-EN-TARDENOIS Programmation 2018 : Schéma directeur d'eau potable	332 578 €	10%	33 560 €	MO (50%)	166 289 €
Total CDDL du Tardenois :	345 968 €		36 908 €		176 331 €
C.D.D.L. de l'ex Communauté de communes du Canton de Condé-en-Brie					
Commune de DHUYS-ET-MORIN-EN-BRIE - Canton d'ESSÔMES-SUR-MARNE Réfection de la toiture de l'immeuble de la mairie de FONTENELLE EN BRIE	34 486 €	15%	5 173 €	MO (85%)	29 313 €
Commune de DHUYS-ET-MORIN-EN-BRIE - Canton d'ESSÔMES-SUR-MARNE Acquisition de matériels et équipements	13 704 €	15%	2 056 €	MO (85%)	11 648 €
Commune de SAINT-EUGENE - Canton d'ESSÔMES-SUR-MARNE Installation d'un système d'alarme	3 562 €	15%	534 €	DETR (45%)	1 603 €
				MO (40%)	1 425 €

Commune de VIFFORT - Canton d'ESSÔMES-SUR-MARNE Changement des fenêtres et de la porte d'entrée du bâtiment communal (mairie + logement) et pose de main courante situé 1 place de la Mairie	16 917 €	15%	2 538 €	DETR (42%)	7 105 €
				Conseil départemental - hors CDDL logement (17%)	2 940 €
				MO (26%)	4 334 €
Commune de CONDE-EN-BRIE - Canton d'ESSÔMES-SUR-MARNE Acquisition de mobilier pour la micro-crèche située 2 Place de l'Eglise	16 337 €	15%	2 451 €	DETR (35%)	5 718 €
				MO (50%)	8 168 €
Syndicat des Ecoles Primaires Regroupées de Condé-en-Brie - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Achat d'un vidéophone avec digicodes	4 180 €	20%	836 €	DETR (55%)	2 299 €
				MO (25%)	1 045 €
USESA - Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE Programmation 2018 : Schéma directeur d'eau potable	332 578 €	12%	38 840 €	MO (50%)	166 289 €
Commune de COURTEMONT-VARTENNES - Canton d'ESSÔMES-SUR-MARNE Aménagements de sécurité aux abords du groupe scolaire	9 739 €	15%	1 461 €	MO (85%)	8 278 €
Commune de CHARTEVES - Canton d'ESSÔMES-SUR-MARNE Réhabilitation du logement communal situé 4 Place de la Mairie	8 014 €	15%	1 202 €	DETR (30%)	2 404 €
				MO (55%)	4 408 €
Total CDDL de Condé-en-Brie :	439 517 €		55 090 €		256 977 €
C.D.D.L. de l'ex Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon					
Commune de BONNESVALYN - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Rénovation du cimetière municipal	24 938 €	30%	7 481 €	DETR (21%)	5 332 €
				RESERVE PARLEMENTAIRE (4%)	1 000 €
				MO (45%)	11 125 €
Commune de BUSSIARES - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Mise en sécurité de la toiture de la mairie	6 770 €	30%	2 031 €	DETR (45%)	3 047 €
				MO (25%)	1 692 €

Commune de VICHEL-NANTEUIL - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Numérisation et indexation des registres d'état civil et mise en place d'une application de gestion des cimetières	2 781 €	30%	834 €	DETR (50%)	1 391 €
				MO (20%)	556 €
Commune de LA CROIX-SUR-OURCQ - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Rénovation du cimetière municipal	7 446 €	30%	2 234 €	DETR (45%)	3 351 €
				MO (25%)	1 861 €
Commune de LICY CLIGNON - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Remplacement des volets et de la porte au logement de la Mairie situé 4 rue Principale	7 068 €	35%	2 474 €	DETR (45%)	3 180 €
				MO (20%)	1 414 €
Commune de SAINT-GENGOUPH - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Réfection du plancher de la Maison communale située 2 rue Principale	10 293 €	40%	4 117 €	MO (60%)	6 176 €
Commune de ARMENTIERES-SUR-OURCQ - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Rénovation thermique d'une partie du logement communal et installation de volets isolants alu, situé 9 rue du Pont	36 617 €	30%	10 985 €	DETR (50%)	18 309 €
				MO (20%)	7 323 €
Commune de CHEZY-EN-ORXOIS - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Réserve incendie au hameau de Vailly	5 528 €	30%	1 658 €	DETR (30%)	1 658 €
				MO (40%)	2 212 €
USESA - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Programmation 2018 : Schéma directeur d'eau potable	332 578 €	2%	5 900 €	MO (50%)	166 289 €
Commune de LATTILY - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Travaux de rénovation électrique dans l'église	7 825 €	40%	3 130 €	DETR (30%)	2 348 €
				MO (30%)	2 347 €

Commune de GANDELU - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Sécurité routière et modérateur de vitesse dans la traversée de GANDELU à PREMENT	24 762 €	40%	9 905 €	AMENDES DE POLICE (33%)	8 315 €
				MO (27%)	6 542 €
Commune de LATILLY - Canton de VILLERS-COTTERÊTS Mise en valeur du monument aux morts	10 163 €	40%	4 065 €	MO (60%)	6 098 €
Total CDDL de l'Ourcq et du Clignon :	476 769 €		54 815 €		261 564 €
C.D.D.L. de la Communauté de communes du Val de l'Oise					
Commune de BERTHENICOURT - Canton de RIBEMONT Création d'un ossuaire	2 379 €	30%	714 €	DETR (30%)	714 €
				MO (40%)	951 €
Commune d'ESSIGNY-LE-GRAND - Canton de RIBEMONT Agrandissement du cimetière	20 234 €	30%	6 070 €	DETR (50%)	10 117 €
				MO (20%)	4 047 €
Commune de MEZIERES-SUR-OISE - Canton de RIBEMONT Réfection des toitures des bâtiments communaux	39 846 €	30%	11 954 €	MO (70%)	27 892 €
Commune de MOY-DE-L' AISNE - Canton de RIBEMONT Remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école primaire	6 880 €	30%	2 064 €	DETR (20%)	1 376 €
				MO (50%)	3 440 €
Commune de REGNY - Canton de RIBEMONT Travaux de réfection de la toiture du préau et annexes	14 532 €	30%	4 360 €	DSIL (30%)	4 360 €
				MO (40%)	5 812 €
Commune de VENDEUIL - Canton de RIBEMONT Remplacement des fenêtres de la salle des mariages (façade avant de la mairie)	15 706 €	30%	4 712 €	DETR (45%)	7 068 €
				MO (25%)	3 926 €
Commune de CERIZY - Canton de RIBEMONT Mise en place de la video surveillance	18 828 €	25%	4 707 €	MO (75%)	14 121 €
Commune d'ORIGNY-SAINTE-BENOITE - Canton de RIBEMONT Mise en place de la video surveillance	66 050 €	25%	16 513 €	MO (75%)	49 537 €

Commune de RIBEMONT - Canton de RIBEMONT Aménagement de la rue Paul Lefevre	97 975 €	20%	19 595 €	DETR (19%)	19 180 €
				APV (17%)	16 695 €
				ADP (9%)	9 071 €
				MO (35%)	33 434 €
Commune de BRISSY-HAMEGICOURT - Canton de RIBEMONT Réfection de l'éclairage et création d'une alarme incendie pour la sécurité de l'école	4 135 €	25%	1 034 €	MO (75%)	3 101 €
Commune d'URVILLERS - Canton de RIBEMONT Changement des menuiseries à l'école	8 916 €	25%	2 229 €	DETR (45%)	4 012 €
				MO (30%)	2 675 €
Commune d'URVILLERS - Canton de RIBEMONT Equipement numérique de l'école	15 361 €	50%	7 681 €	MO (50%)	7 680 €
Commune de SERY-LES-MEZIERS - Canton de RIBEMONT Travaux d'aménagement de deux logements dans l'école communale désaffectée Place de Verdun	229 179 €	27%	61 672 €	Conseil départemental - hors CDDL logement (13,09%)	30 000 €
				MO (59,91%)	137 507 €
Commune de CHEVRESIS-MONCEAU - Canton de RIBEMONT Achat et pose de vélux aux logements communaux situés 1 rue de la Place	10 130 €	40%	4 052 €	MO (60%)	6 078 €
Commune d'ITANCOURT - Canton de RIBEMONT Travaux du réseau d'eau potable et défense incendie - Tranche 7	364 065 €	20%	72 813 €	AGENCE DE L'EAU (32%)	116 534 €
				MO (48%)	174 718 €
Commune d'URVILLERS - Canton de RIBEMONT Réfection du château d'eau	131 357 €	20%	26 271 €	DETR (30%)	39 407 €
				MO (50%)	65 679 €
Commune de BRISSY-HAMEGICOURT - Canton de RIBEMONT Achat de la plaque de commémoration de la ligne Hindenburg	2 100 €	30%	630 €	MO (70%)	1 470 €

Commune de REMIGNY - Canton de RIBEMONT Restauration de l'escalier en pierre façade ouest de l'église	10 114 €	30%	3 034 €	DETR (35%)	3 540 €
				MO (35%)	3 540 €
Commune de REMIGNY - Canton de RIBEMONT Remise en état des vitraux de l'église	66 224 €	30%	19 867 €	DETR (35%)	23 178 €
				MO (35%)	23 179 €
Total CDDL du Val de l'Oise :	1 124 011 €		269 971 €		854 037 €
Total CDDL :	4 170 150 €		771 171 €		2 684 983 €

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 006

Convention de gestion des circuits de randonnée - Communauté d'Agglomération de Chauny - Tergnier - La Fère

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 006,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide les besoins en équipements de balisage et de signalisation sollicités par la Communauté d'Agglomération de Chauny – Tergnier – La Fère ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention d'aménagement et de gestion des circuits de randonnée entre le Conseil départemental de l'Aisne et la Communauté d'Agglomération de Chauny – Tergnier – La Fère, dont le projet est joint en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZETICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 007

Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Saint-quentinois pour la gestion de la réserve naturelle des Marais d'Isle

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **007**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (Mme BLERIOD, MM. DUDEBOUT et GRZETICZAK ne prennent pas part au vote),

Décide :

- 1) d'accorder une subvention de 25 000 €, soit 23,12 % d'une dépense établie à 108 120 €, à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour la gestion 2018 de la réserve naturelle des Marais d'Isle,
- 2) d'imputer cette participation au chapitre 65 du Budget départemental 2018 au titre de la Taxe d'Aménagement,

3) d'autoriser le Président à signer la convention, dont une version est jointe en annexe au rapport du Président, ainsi que d'éventuels avenants techniques ou administratifs nécessaires.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:51
Référence : 92fa6d3512d4e2c70e831540354c085713584a59



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 008
Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020 : subvention 2018
° Compétence déléguée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **008**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide d'émettre un avis favorable pour le cofinancement FSE des actions 2018 et d'individualiser les subventions suivantes :

- 46 034,98 € sur une assiette subventionnable de 76 724,97 € à l'Association Maison de l'Emploi et de la Formation du Chaunois pour l'action « Accompagnement renforcé auprès des publics chaunois éloignés de l'emploi »,

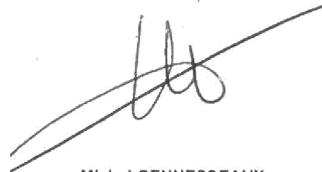
- 59 485,48 € sur une assiette subventionnable de 99 142,46 € à l'Association Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Laonnois pour l'action « Accompagnement renforcé auprès des publics laonnois éloignés de l'emploi »,

- 26 777,10 € sur une assiette subventionnable de 44 628,10 € à l'Association Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Laonnois pour l'action « déploiement des clauses sociales sur le Laonnois ;

2) Autorise le Président à signer les conventions afférentes avec les opérateurs retenus pour la période 2018, ainsi que tous documents en découlant avec les modalités suivantes de versement FSE : une avance de 20 % dès la signature de la convention et le solde lors de la production du bilan final et à l'issue du Contrôle de Service Fait (CSF) ;

3) Prend acte que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:14
Référence : 7f62a76151f823d878ae004ff96ac206ef607e



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 009
Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles
(PCA EA) 2014-2020

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 009,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte des individualisations de subventions départementales effectuées et notifiées dans le cadre du Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCA EA) 2014-2020, lors des Appels à projets de 2014, 2015, 2016 et 2017, telles qu'elles sont indiquées dans les tableaux joints au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAU



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 010
Programme départemental d'électrification 2018
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) de financer les opérations figurant au programme d'électrification 2018 « DR 2018 » présenté par l'USEDA, joint en annexe au rapport du Président, à hauteur de 1 600 000 € sur une assiette éligible plafonnée à 2 133 333,34 € HT,
- 2) d'imputer cette participation sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 011

**Régime d'aide transitoire dans le domaine du patrimoine
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Adopte, dans le cadre du régime d'aide transitoire dans le domaine du patrimoine, le programme d'opérations tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, pour un montant total de subvention de 169 857,20 € ;

2) Gage cette dépense sur l'Autorisation de Programme 2018/1 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

REGIME D'AIDE TRANSITOIRE DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE
Commission permanente du 17 septembre 2018

Porteur du projet	Intitulé du projet	Assiette subventionnable	Subvention départementale		Autres financeurs		
			Taux	Montant de la subvention	Financier	Taux	Montant de la subvention
Commune de BEZU LE GUERY Canton d'ESSOMES SUR MARNE	Réfection de la toiture de l'église	77 637,00 €	25%	19 409,25 €	DETR	45%	34 937,00 €
					MO	35%	23 290,75 €
Commune de BRUNEHAMEL Canton de VERVINS	Réfection de l'orgue de l'église	8 383,80 €	25%	2 095,95 €	MO	75%	6 287,85 €
Commune de CAMELIN Canton de VIC SUR AISNE	Travaux de remise en état des vitraux de l'église (baies n° 7, 8, 10, 12, 14 et 15)	32 720,00 €	40%	13 088,00 €	DRAC	40%	13 088,00 €
					MO	20%	6 544,00 €
Commune de CRECY SUR SERRE Canton de MARLE	Réfection de la toiture et de la charpente de l'église	132 521,00 €	25%	33 130,25 €	MO	75%	99 390,75 €
Commune de CROUTTES SUR MARNE Canton d'ESSOMES SUR MARNE	Réfection de la couverture de la sacristie de l'église	19 472,00 €	40%	7 788,80 €	DRAC	20%	3 894,40 €
					MO	40%	7 788,80 €
Commune de CROUTTES SUR MARNE Canton d'ESSOMES SUR MARNE	Réalisation d'un plancher en sous-face dans les bas-côtés nord et sud de l'église	23 900,00 €	35%	8 365,00 €	DRAC	20%	4 780,00 €
					MO	45%	10 755,00 €
Commune de DHUYS ET MORIN EN BRIE Canton d'ESSOMES SUR MARNE	Restauration du tableau représentant "Saint Paul et Saint Barnabé refusant de se laisser adorer à Lystre"	5 210,00 €	35%	1 823,50 €	DRAC	25%	1 303,00 €
					MO	40%	2 083,50 €
Commune de DOMPTIN Canton d'ESSOMES SUR MARNE	Fourniture et pose d'un plancher en chêne sur le plafond du bas-côté nord de l'église	15 757,00 €	40%	6 302,80 €	MO	60%	9 454,20 €
Commune de GRAND VERLY Canton de GUISE	Restauration des vitraux de la nef de l'église (baies n° 5, 6, 7, 8 et 9) et création d'un vitrail dans l'imposte de la porte d'entrée	11 913,00 €	50%	5 956,50 €	MO	50%	5 956,50 €
Commune de LA NEUVILLE BOSMONT Canton de MARLE	Réfection du plafond de l'église et de la toiture de la sacristie	13 084,00 €	20%	2 616,80 €	DETR	45%	5 887,80 €
					MO	35%	4 579,40 €
Commune de LERZY Canton de VERVINS	Restauration du tabernacle de l'église Sainte Benoîte	12 079,00 €	30%	3 623,70 €	DRAC	25%	3 020,00 €
					MO	45%	5 435,30 €
Commune de NANTEUIL NOTRE DAME Canton de FERE EN TARDENOIS	Remise en état des vitraux de l'église	42 200,00 €	40%	16 880,00 €	DRAC	40%	16 880,00 €
					MO	20%	8 440,00 €
Commune de NOUVION ET CATILLON Canton de MARLE	Nettoyage et repose de deux statues représentant "Le Christ" et "Saint Denis" dans l'église	1 505,00 €	50%	752,50 €	MO	50%	752,50 €
Commune de PUISIEUX ET CLANLIEU Canton de MARLE	Réfection des vitraux de l'église (baie n° 100 et imposte)	9 112,00 €	25%	2 278,00 €	DETR	45%	4 100,00 €
					MO	30%	2 734,00 €
Commune de PUISIEUX ET CLANLIEU Canton de MARLE	Réfection de la toiture de l'église (deuxième tranche)	17 955,00 €	25%	4 488,75 €	DETR	45%	8 080,00 €
					MO	30%	5 388,75 €
Commune de ROYAUCOURT ET CHAILVET Canton de LAON 1	Création et pose de vitraux sur les baies n° 1 et 2 de l'église et mise en place de protections grillagées	27 140,50 €	40%	10 856,20 €	DRAC	9,63%	2 614,00 €
					MO	50,37%	13 670,30 €
Commune de SOMMELANS Canton de VILLERS COTTERETS	Dépose du plafond de l'église et réalisation d'un plancher	7 200,00 €	30%	2 160,00 €	DETR	30%	2 160,00 €
					MO	40%	2 880,00 €
Commune de VEZILLY Canton de FERE EN TARDENOIS	Réalisation d'un badigeon de chaux sur les murs et les plafonds de l'église (1ère tranche-préparation des supports)	9 612,00 €	50%	4 806,00 €	MO	50%	4 806,00 €
Commune de VEZILLY Canton de FERE EN TARDENOIS	Réalisation d'un badigeon de chaux sur les murs et plafonds de l'église (2ème tranche)	27 768,00 €	50%	13 884,00 €	MO	50%	13 884,00 €
Commune de VEZILLY Canton de FERE EN TARDENOIS	Travaux d'électrification des cloches de l'église	15 407,00 €	10%	1 540,70 €	MO	90%	13 866,30 €
Commune de VEZILLY Canton de FERE EN TARDENOIS	Travaux complémentaires de réalisation d'un badigeon de chaux sur les murs et plafonds de l'église	2 500,00 €	10%	250,00 €	MO	90%	2 250,00 €
Communauté de Communes d'OULCHY LE CHATEAU Canton de VILLERS COTTERETS	Déplacement du Monument de Vertes Feuilles à Chaudun	31 042,00 €	25%	7 760,50 €	DETR	50%	15 521,00 €
					MO	25%	7 760,50 €
TOTAL		544 118,30 €		169 857,20 €			



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 012

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de LA MAISON DU CIL SA d'HLM pour financer la construction de 24 logements locatifs (16 PLUS et 8 PLAI) situés "Les Dames" - Rue de l'Auberlaye à BUCY-LE-LONG

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 012,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. GRZEEICZAK ne prend pas part au vote),

1) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 3 236 726 € souscrit par LA MAISON DU CIL SA d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 78383 constitué de 4 lignes de prêt,

Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction de 24 logements locatifs situés « Les Dames » - Rue de l'Auberlaye à BUCY-LE-LONG,

Le contrat n° 78383, joint au rapport du Président, fait partie intégrante de la présente délibération,

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 78383 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LA MAISON DU CIL SA d'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à LA MAISON DU CIL SA d'HLM pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et LA MAISON DU CIL SA d'HLM.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:14:58
Référence : 8d5a7366f224ad44c30d7645e408abd2d54a4fa7



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 013

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de LA MAISON DU CIL SA D'HLM pour financer la construction de 7 logements locatifs (4 PLUS et 3 PLAI) situés rue Saint Marcoult à BUCY-LE-LONG

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 013,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. GRZEZICZAK ne prend pas part au vote),

1) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 928 490 € souscrit par LA MAISON DU CIL SA d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 78355 constitué de 4 lignes de prêt,

Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction de 7 logements locatifs situés rue Saint Marcoult à BUCY-LE-LONG,

Le contrat n° 78355, joint au rapport du Président, fait partie intégrante de la présente délibération,

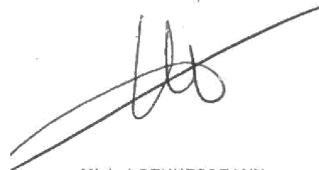
La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 78355 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LA MAISON DU CIL SA d'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à LA MAISON DU CIL SA d'HLM pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et LA MAISON DU CIL SA d'HLM.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:12
Référence : 16e34db9212c5410aebd145778807e79964d8173



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 014

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de l'OPH de l'Aisne pour financer le rachat par l'OPH de l'Aisne de 11 logements situés sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 014,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. GRZEWICZAK ne prend pas part au vote),

1) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement des emprunts d'un montant initial total de 523 904,49 € consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et transférés à l'OPH de l'Aisne.

Au 1^{er} janvier 2018, le capital restant dû de ces prêts est de 362 675,59 €,

En effet, dans le cadre du rachat de 11 logements à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois par l'OPH de l'Aisne, la Caisse des Dépôts et Consignations a accordé le transfert des lignes de prêts initialement contractées par la CASQ,

Les prêts consentis à la CASQ par la CDC sont les suivants :

- le 2/04/1998, un prêt n° 0856579 d'un montant initial de 21 190,41 € pour financer la construction d'un logement situé rue Winston Churchill à FLAVY-LE-MARTEL (02520),
- le 27/10/1998 un prêt n° 0867503 d'un montant initial de 82 322,47 € pour financer l'acquisition-amélioration de 2 logements situés à l'ancienne Poste - 2 rue des Bergers à VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE (02590),
- le 7/06/2000, un prêt n° 0925936 d'un montant initial de 138 728,61 € pour financer l'acquisition-amélioration de 5 logements situés 20 rue de la Blanchisserie à MONTESCOURT-LIZEROLLES (02440),
- le 9/02/2009, un prêt n° 1132815 d'un montant initial de 281 663 € pour financer l'acquisition-amélioration de 3 logements situés Résidence du Cardinal Lescot à MONTESCOURT-LIZEROLLES (02440),

L'OPH de l'Aisne (repreneur) sollicite ainsi la garantie du Département pour les emprunts d'un montant initial total de 523 904,49 € contracté à l'origine par la CASQ (cédant) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Les caractéristiques financières des prêts transférés sont précisées dans l'annexe jointe au rapport du Président,

La garantie du Département est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Aisne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'OPH de l'Aisne pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention de transfert des prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH de l'Aisne ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:16
Référence : ab99ea7efb21da2d99ac05577b86db1229e74650



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 015

Dispositif transitoire - Demandes d'aide à la réhabilitation de logements communaux ou amélioration de patrimoine pour la création de logements

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 015,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Se prononce favorablement sur les financements suivants :

MOY-DE-L' AISNE	973 €,
Remplacement des portes d'entrée 4 et 6 rue du Général Leclerc	

SERY-LES-MEZIERES	
Aménagement de 2 logements locatifs – Ancienne école désaffectée Place de Verdun	30 000 € ;

2) Convient que dans l'hypothèse où les coûts définitifs des opérations subventionnées seraient inférieurs aux montants HT initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

3) Gage cette dépense d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 –
Nature 204142 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:46
Référence : 59a685093d34377a4115b0cb87cfa1d7bc8bd8b6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 016

Mise en oeuvre du Programme Départemental d'Insertion - Appel à projets 2018 : Association ADP - Aide au développement Personnel - Action "La croissance personnelle"

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 016,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 décembre 2017, relative au rapport n° 652,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, dans le cadre des actions d'insertion de l'appel à projets 2018, une participation financière de 7 350 € pour la mise en place d'une session supplémentaire de l'action « La croissance personnelle » sur le territoire de Soissons, portée par l'association Aide au Développement Personnel, en faveur de 12 bénéficiaires du RSA ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention à intervenir.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:59
Référence : 71783eb357f663a20fab498b5fe97649984f9943



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 017

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité
Energétique / Autonomie - Demandes d'aide à la réalisation de travaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **017**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Habitat Indigne** à :

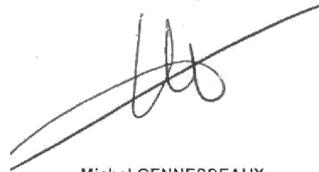
- M. Franck CAGNON	4 838,00 €,
- Mme Fadma OUAZIZ ID HAMOU	4 777,00 €,

Soit un total de : 9 615,00 € ;

2) Convient que dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération subventionnée serait inférieur aux montants initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

3) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - Nature 20422 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:27
Référence : 9794cd630155713bc7a4d46cece3be76c082b8e7



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 018

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité
Énergétique / Autonomie - Demandes d'avance remboursable à
destination de propriétaires occupants modestes ou très modestes**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

- **Mme et M. Andrew FADENIPO** – 1 rue Boulan – 02540 VENDIERES
1 mensualité de 61 € et 119 mensualités de 81 € pour un montant total de prêt de 9 700 €,

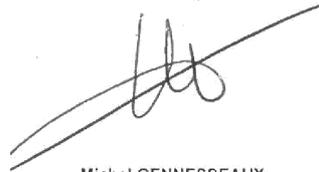
Ce prêt à taux 0 sera versé à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt du dossier :

- acompte de 50 % sur production de factures,
- le solde en fin de travaux ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat de prêt qui sera passé entre le Département et l'emprunteur ;

3) Gage cette dépense d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 27 – Nature 2748 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:10
Référence : fcb798a4844ed42207df27f8b4bbef1a2b0fd6f9



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 019

Renouvellement par avenants de la convention relative à l'affectation d'un Travailleur Social du Conseil départemental et de la convention relative au financement d'un 2ème poste de Travailleur Social au sein des services du Groupement de Gendarmerie de l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

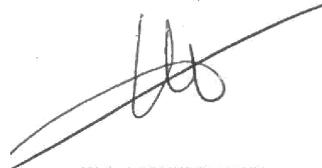
A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer pour un an le renouvellement des avenants suivants et annexés au rapport du Président :

- l'Avenant n° 2 relatif à l'affectation d'un travailleur social du Conseil départemental au sein des Services du Groupement de Gendarmerie de l'Aisne,

- l'Avenant n° 2 relatif au financement d'un poste de travailleur social du Conseil départemental affecté au Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Aisne et demande de subvention FIPD y afférente.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:08
Référence : 1113253a600c6510956b61bce496888bd8061d7e

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 020
Aide aux séjours linguistiques
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'accorder une aide aux séjours linguistiques, au bénéfice des collèges, telle que précisée dans l'annexe au rapport du Président. Cette aide est égale à 50 % du coût du voyage dans la limite de 1 500 € par séjour, en précisant que le paiement de cette subvention interviendra sur production d'un bilan financier certifié par le chef d'établissement, et soit de la facture du transporteur soit du contrat de prestation de l'organisateur du séjour ;
- Gage la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 65.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 021
Aides aux commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Alloue les subventions suivantes au titre des commémorations 2018 du centenaire de la Première Guerre mondiale, sur les crédits disponibles au chapitre 65 :

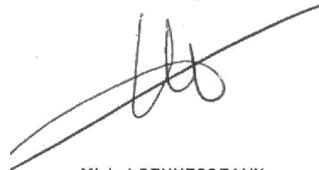
Collège Condorcet à RIBEMONT, Projet pédagogique « Œil du Tigre »
sur le 11 novembre de 1918 à aujourd'hui :

1 535 €,

Collège Mermoz à LAON, Projet pédagogique autour du devoir de mémoire,
à partir des œuvres de l'artiste Haïm Kern :

1 690 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:22
Référence : 6ca21f9fbe62ab0ad879916a8f574c69b28559ea



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 022

**Caverne du Dragon, musée du Chemin des Dames : point d'accueil
temporaire à Cap'Aisne à CHAMOUILLE
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte la convention d'occupation temporaire entre le Syndicat mixte de l'Ailette et de la Bièvre et le Département, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à la signer.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:18:06
Référence : f0a7dc42b2240aae6baf4a20a55e52f6336ded02



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 023
Contrat Départemental Culture et Collèges
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **023**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

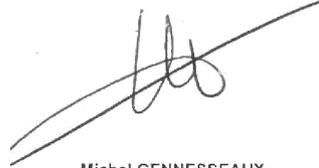
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

- 1) Approuve la liste des 37 projets sélectionnés par le comité de pilotage du Contrat Départemental Culture et Collèges, dont le détail figure en annexe au rapport du Président ;
- 2) Alloue les subventions du Département pour chacun des 37 projets telles qu'elles sont proposées dans cette même annexe ;
- 3) Autorise le versement de la contribution de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France (DRAC), qui versera la participation au Département ;

4) Gage les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:14:53
Référence : 21d280f833f5238af7eab414f25317beefac88a0



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 024

Désignation d'une 2ème personnalité qualifiée dans les établissements scolaires du premier cycle du second degré
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 024,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

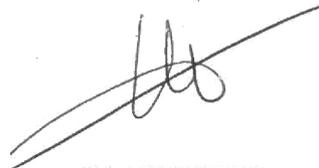
A l'unanimité,

Procède aux désignations des personnalités qualifiées qui doivent être faites au titre du Département pour les collèges suivants :

- **de La Faye à CONDE-EN-BRIE** : Mme Elizabeth MANDELER,
- **Sédar Senghor à CORBENY** : M. Noël GENTEUR,
- **Pierre Sellier à LA CAPELLE** : M. Michel BLAVIER,
- **Jacques Prévert à MARLE** : Mme Myriame FREMONT,
- **Charles de Gaulle à MONTCORNET** : M. Bernard FLEURY,
- **Suzanne Deutsch de la Meurthe à MOY DE L' AISNE** : M. Jacques CARON,
- **A.N. de Condorcet à RIBEMONT** : M. Gérard BETHUNE,
- **Quentin de la Tour à SAINS-RICHAUMONT** : M. Jérôme MOINEUSE,
- **César Savart à SAINT-MICHEL** : M. Jacques BALTHASAR,

- **Marcel Pagnol à VERMAND** : M. Boris LANDON,
- **WASSIGNY** : Mme Marie-Jeanne METTE.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:04
Référence : 3147c6028075df39747337a21b05e87ab6126fc4

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 025
Equipement sportif
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 025,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de financer, dans la limite de l'Autorisation de Programme votée à cet effet, au chapitre 204, l'opération suivante :

Syndicat intercommunal du secteur scolaire de CONDE-EN-BRIE
Travaux de rénovation thermique et mise en sécurité de la halle de sports
de CONDE-EN-BRIE

soit 50 %, du coût prévisionnel HT de 206 363 €

103 182 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 026

**Etablissements d'enseignement privé sous contrat d'association du
1er cycle du 2nd degré - Demande d'aide aux investissements -
Programme 2018
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 026,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre, 4 abstentions),

Décide :

- d'allouer, au titre du programme 2018 d'investissement dans les établissements d'enseignement privé sous contrat d'association, les subventions suivantes, aux associations de gestion des établissements concernés, sous réserve de justification de réalisation des investissements programmés, tels qu'ils figurent en annexe dans le rapport du Président, et de transmission des factures correspondantes :

Collège Saint-Antoine à BOHAIN	13 668,75 €,
Collège Saint-Charles à CHAUNY	8 974,22 €,
Collège Saint-Joseph Notre Dame à FONTAINE-LES-VERVINS	38 094,30 €,
Collège Jeanne d'Arc à GUISE	20 160,33 €,

Collège Enfant Jésus à HIRSON	5 219,75 €,
Collège Sacré-Cœur à LA CAPELLE	9 421,80 €,
Collège La Providence à LAON	14 457,00 €,
Collège Notre-Dame à LIESSE	17 438,70 €,
Collège Saint-Jean et La Croix à SAINT-QUENTIN	61 032,28 €,
Collège Saint-Paul à SOISSONS	92 830,70 €,
Collège Wrésinski à TERGNIER	4 254,50 € ;

- de gager ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2018 ouverte au chapitre 204, article 20422, du Budget départemental ;

- d'autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir entre le Département et les établissements concernés, correspondant aux aides attribuées, en application de l'article L. 442-7 du Code de l'Education.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:14:48
Référence : 10038869b4a37e70d5384636a46eda5070ee5bf6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 027

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du
second degré - Conventions de restauration pour les élèves du
premier degré
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 027,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise la limitation du nombre de rationnaires des écoles maternelles et élémentaires accueillis au collège César Savart à SAINT-MICHEL à 75, la modification du nombre de jours d'accueil, à tenir compte de la réduction du nombre d'heures du personnel mis à disposition par la commune ;

2) Adopte l'avenant à la convention de restauration du 31 octobre 2017 entre le Département, le collège César Savart et la commune de SAINT-MICHEL, tel qu'il figure en annexe au rapport du Président ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 028

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Participation départementale 2018 au fonctionnement des collèges publics de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 028,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental, un complément de dotation de fonctionnement de **6 418 €** aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:56
Référence : fcca14ce5da276d99342087bd24eb0d454ea66f9



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 029

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du
second degré - Renouvellement des concessions de logement des
personnels en fonction dans les collèges de l'Aisne
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées en annexe dans le rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que la convention d'occupation précaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 030

**Intervention du Département dans le domaine de la musique :
Production et diffusion à vocation artistique ou pédagogique
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 030,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. RAMPPELBERG ne prend pas part au vote),

1) Individualise dans le cadre de la production et la diffusion à vocation artistique ou pédagogique, les subventions suivantes :

- ADAMA

1 089 €

Saison Cité de la Musique et de la Danse de SOISSONS
9 février 2018

Ensemble Convergences - Romain Leleu, trompette
du baroque à la musique de film et à la création,

- ADAMA** **6 736 €**
 « Voces 8 », « Apollo 5 »
 15 mai 2018 à la Salle polyvalente de VERVINS
 23 mai 2018 à la Maison des Arts et Loisirs de LAON
 Projet Voces 8 / Apollo 5 2017-2018, engagé les 19 décembre 2017
 et 16 janvier 2018, poursuivi les 20 et 21 mars, 14 et 15 mai, 22 et 23 mai,
 avec des concerts publics les 15 et 23 mai.
 En direction de 400 collégiens de SOISSONS, LAON, SAINT-GOBAIN et VERVINS,
 encadrés par les artistes de l'ensemble Voces 8 et de l'ensemble Apollo 5
 sous la direction de Paul Smith,
- ADAMA** **2 630 €**
 13 juin 2018 à la Cathédrale de LAON
 Romain Leleu, trompette
 Ghislain Leroy, orgue
 « Le Souffre romantique »
 Concert dans le cadre d'une master classe de Romain Leleu au Conservatoire
 du Pays de LAON,
- ADAMA** **3 783 €**
 20 juin 2018 à la Cathédrale de LAON
 Grand Ensemble de cuivres de l'Aisne et Quintette de cuivres de l'Orchestre
 Philharmonique de Radio France. En conclusion d'un projet pédagogique
 encadré par des musiciens de l'orchestre et cinq professeurs des conservatoires
 de l'Aisne, à destination d'un ensemble de cuivres de 26 jeunes
 des conservatoires de l'Aisne. Travail mené mensuellement à partir de
 décembre 2017, à SOISSONS et à LAON, et pendant tout le premier semestre
 de l'année 2018,
- ADAMA** **3 277 €**
 « Belles Pages de l'Aisne »
 10 juillet 2018 à HIRSON dans le cadre de la résidence de Kit Armstrong
 Didier Sandre, comédien
 Kit Armstrong, piano
 « Le Naufragé » d'après Thomas Bernhard - J.S. Bach / Variations Goldberg,
- Association les Siècles** **36 000 €**
 « Un parcours symphonique dans l'Aisne »
 16 juillet 2018 à la Cité de la Musique et de la Danse de SOISSONS
 17 juillet 2018 à la Cathédrale de LAON
 La jeune Symphonie de l'Aisne – Direction François-Xavier Roth
 dans le cadre de l'Atelier départemental d'Orchestre symphonique de l'Aisne ;

2) Finance cette dépense de 53 515 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 et autorise le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, un avenant aux conventions passées avec l'ADAMA le 12 avril 2018 et les Siècles le 18 mai 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 031

**Intervention du Département dans le domaine de la musique : "Orgues de l'Aisne en concerts"
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 031,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (Mmes MARCHIONNI et VANNOBEL ne prennent pas part au vote),

1) Individualise les subventions suivantes, destinées aux associations ou collectivités, adhérentes à la Fédération départementale Les Orgues de l'Aisne, organisatrices de concerts dans le cadre du programme des « Orgues de l'Aisne en concerts » :

- Les Amis de l'Orgue de GUIGNICOURT 660 €,
Concert à l'Eglise Saint-Pierre le 10 juin 2018

- Les Amis de la Basilique de SAINT-QUENTIN 990 €,
Concerts à la Basilique les 10 juin, 8 juillet et 9 septembre 2018

- Les Amis des Orgues de SOISSONS Concerts à la Cathédrale de SOISSONS les 7 juillet et 12 octobre 2018	660 €,
- Les Amis des Orgues de LAON Concerts à la Cathédrale de LAON les 15 et 29 juillet, 15 août et 2 septembre 2018	990 €,
- Le Comité des Amis des Orgues de VERVINS Concert à l'Eglise Notre-Dame de VERVINS le 15 septembre 2018	660 €,
- Comité d'Animation de la Ville de RIBEMONT Concert à l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul le 15 septembre 2018	660 €,
- Les Amis des Orgues de CHAUNY Concert à l'Eglise Notre-Dame de CHAUNY le 7 octobre 2018	660 €,
- Les Amis de l'Orgue Augustin Brisset de l'Eglise Notre-Dame de Lourdes d'HIRSON Concert à l'Eglise Notre-Dame de Lourdes d'HIRSON le 7 octobre 2018	660 €,
- Les Amis des Orgues de MARLE Concert à l'Eglise Notre-Dame de MARLE le 23 septembre 2018	660 € ;

2) Finance cette dépense de 6 600 € sur les crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:34
Référence : 662c7155ef94969fc2fe96b9876f5c84337d54e3



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 032

**Intervention du Département dans le domaine de la musique :
ARMADA (Autour des Routes des Musiques Actuelles du Département
de l'Aisne)
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 032,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. RAMPELBERG ne prend pas part au vote),

1) Individualise, dans le cadre d'ARMADA (Autour des Routes des Musiques Actuelles du Département de l'Aisne), les subventions suivantes :

- | | |
|---|------------------|
| - Ville de NEUILLY-SAINT-FRONT
(Découverte 50 %) le 11 mai 2018 à NEUILLY-SAINT-FRONT
Arnaud Van Lancker Quartet | 1 062 € , |
| - Association MOORYSS PROD de LAON
Festival Rock à pâture
(Événementiel 40 %) le 26 mai 2018 à MERLIEUX
Los tres puntos – Minima social club – Dop the Monkey | 2 612 € , |

- ADAMA**2 397 € ;**

Frais d'impression des brochures et contremarques ARMADA
du 2^{ème} semestre 2018

2) Finance cette dépense de 6 071 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 et autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, un avenant à la convention passée avec l'ADAMA le 12 avril 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:56
Référence : 5621fa133200c2971ae63e771722a087eade5cde



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 033
Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **033**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

D'une part, qu'il convient d'annuler la subvention de 400 € attribuée à l'Association Les cousins germains de GERMAINE, suite à l'annulation de la fête du village qui devait se dérouler le 8 septembre 2018 à GERMAINE,

Par conséquent, il y a lieu de lire dans le rapport, pour le canton de SAINT-QUENTIN-1, dans la colonne Subventions proposées pour 2018 :

TOTAL 1900 € (et non 2300 €) ;

D'autre part, que concernant la subvention pour la Foire à l'oignon du 16 septembre 2018, il convient de lire qu'elle se déroule à ATHIES-SOUS-LAON et non à LAON,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde les subventions suivantes :

Association « Chansons d'Hier et de Demain » de BONY - Soirée cabaret « Sous mon chapeau » le 13 octobre 2018 à BONY	500 €,
Association Ecole de danse Elsa Watz de BOHAIN-EN-VERMANDOIS – Gala de danse les 30 juin et 1 ^{er} juillet 2018 à BOHAIN-EN-VERMANDOIS	500 €,
Association Centre d'Art Actif Lesur de FRESNOY-LE-GRAND – Echange d'exposition avec la Chine du 1 ^{er} au 24 novembre 2018 à FRESNOY-LE-GRAND	500 €,
Association Courir 02 de VERMAND - Trail « La Napoléonienne » le 08 mai 2018 à BELLICOURT	300 €,
Club du 3ème âge de LEHAUCOURT - Repas annuel le 23 novembre 2018 à LEHAUCOURT	900 €,
Union Athlétique de CHAUNY (UAC) - Les 5 et 10 km de CHAUNY le 26 août 2018	450 €,
Association Photo Club chaunois de CHAUNY - Exposition de photos « Emotion studio » le 12 octobre 2018 à CONDREN	400 €,
Association Agir pour Genlis de VILLEQUIER-AUMONT - Concert le 15 juin 2018 à VILLEQUIER-AUMONT	300 €,
Association Les Amis de la Faïence de SINCENY - Biennale de la faïence les 13 et 14 octobre 2018 à SINCENY	500 €,
Association Culturelle sur le Passé de nos Vallées de SAINT-EUGENE (APCV) Spectacle « Le camping c'est mortel » les 19, 20 et 21 mai 2018 à SAINT-EUGENE	500 €,
Club canin du Sud de l'Aisne (C.C.S.A) de NOGENTEL - Concours d'agility le 23 septembre 2018 à CONDE-EN-BRIE	550 €,
Club La Joie de Vivre de MONT-NOTRE-DAME - Participation au marché de Noël le 22 décembre 2018 à MONT-NOTRE-DAME	250 €,
Association Danse avec moi de CHAVIGNON - Défilé de vélos fleuris et gala de danse lors de la fête communale en juillet 2018 à CHAVIGNON	300 €,
Association Aisnergym de VAILLY-SUR-AISNE - Cross Energy Kids du 07 mai au 04 juin 2018 à VAILLY-SUR-AISNE	350 €,
Association Léon Rostan de SAINT-MARD - Concert ciné gospel le 08 septembre 2018 à SAINT-MARD	400 €,
Section Concours Presloise de pêche de PRESLES-ET-BOVES – Concours de pêche le 09 juin 2018 à CYS-LA-COMMUNE	350 €,
Commune de CHERY-CHARTREUVE - Spectacle de Noël le 16 décembre 2018 à CHERY-CHARTREUVE	350 €,

Commune de SOUPIR - Historama 1914/1918 le 22 septembre 2018 à SOUPIR	350 €,
Foyer rural culturel social de BRAINE - 13 ^{ème} édition des rencontres théâtrales du 12 au 15 avril 2018 à BRAINE	400 €,
Union Sportive Vallée de l'Ailette à CHAVIGNON - Tournoi de football le 23 juin 2018 à CHAVIGNON	350 €,
Union Sportive section judo de VAILLY-SUR-AISNE - Sortie de fin d'année du club le 16 juin 2018 à Axo'plage à MONAMPTEUIL	350 €,
Association La Concorde de BUCY - Tournoi de football le 26 mai 2018 à BUCY-LES-PIERREPONT	400 €,
Commune de SAINTE-PREUVE - SAINTE-PREUVE en fête le 14 juillet 2018	200 €,
Foyer socio-éducatif du collège Froëhlicher de SISSONNE - 10 ^{ème} édition des Scènes sissonnaises du 05 au 14 juin 2018 à l'Espace culturel du parc de SISSONNE	400 €,
Association Les passionnés de la traction animale de GIZY - Fête du cheval de trait le 12 août 2018 à GIZY	200 €,
Foyer rural de BUIRE - Fête aux meurons les 08 et 09 août 2018 à BUIRE	500 €,
Association pour le Développement et l'Action dans le canton d'AUBENTON (ADACA) - Thé dansant le 09 septembre 2018 à AUBENTON	200 €,
Comité des fêtes d'AUBENTON - AUBENTON en fête les 25 et 26 août 2018	500 €,
Commune de WIMY - WIMY en fête les 26, 27 et 28 mai 2018	700 €,
Association fraternelle des cheminots de LAON – Section Pétanque – Concours régional de pétanque le 15 août 2018 à LAON	200 €,
Commune de ROYAUCOURT-ET-CHAILVET - La guerre en chansons le 29 juin 2018 à MONS-EN-LAONNOIS	400 €,
Club des Dynamiques de LAON - Repas annuel le 26 avril 2018 à LAON	200 €,
Association Aisne JALMALV en Laonnois - Ateliers de rencontres et d'échanges au cours du 2 ^{ème} semestre 2018 dans le Grand Laonnois	400 €,
Union Sportive Laonnoise de LAON - Challenges U7/U9/U11/U13 les 16 et 17 juin 2018 à LAON	200 €,
Association Sports et Loisirs de PINON - Marché de Noël le 16 décembre 2018 à PINON	200 €,
Association Le Fil d'Ariane de LAON - Mise en place d'ateliers à l'occasion de la Journée Nationale des Aveugles le 29 septembre 2018 à LAON	200 €,
Association Les Volfonis de LAON - Plouckstock Festival les 01, 02 et 03 juin 2018 à FESTIEUX	500 €,

Association A Laon Bike de LAON - Nuit blanche du VTT de la cité médiévale de LAON les 20 et 21 octobre 2018	250 €,
Association La Bruyéroise de BRUYERES-ET-MONTBERAULT - Bruy Airs Jazz le 27 mai 2018 à BRUYERES-ET-MONTBERAULT	300 €,
Association Vélo club laonnois de LAON - Grand prix de la ville de LAON le 23 juin 2018	500 €,
Association Anim'ATHIES d'ATHIES-SOUS-LAON - Foire à l'oignon le 16 septembre 2018 à ATHIES-SOUS-LAON	700 €,
Association France Bénévolat Aisne de LAON - Forum des associations du Grand Laonnois le 24 novembre 2018 à LAON	200 €,
Association Regard Trisomie 21 (ART 21) de LAON – Représentation de la pièce « UniversAlice » dans le cadre du Festival « C'est comme ça » du 03 au 13 octobre 2018 à LAON, CHATEAU-THIERRY et ses environs	200 €,
Rugby club de LAON - Tournoi international U12 le 05 mai 2018 à LAON	600 €,
Association Les 17 des 2 Vallées de CHAMOUILLE - Course de caisse à savon et concours de boules inter-villages le 30 septembre 2018 à BOUCONVILLE-VAUCLAIR	400 €,
Société Athlétique et Sportive de MOY-DE-L' AISNE (SASM) – Finale départementale U6/U7 de football le 02 juin 2018 à MOY-DE-L' AISNE	800 €,
Association Les 10 km d'ESSIGNY-LE-GRAND - Les 10 km d'ESSIGNY-LE-GRAND le 22 avril 2018	400 €,
Comité des fêtes de MONTESCOURT-LIZEROLLES MONTESCOURT-LIZEROLLES en fête les 13 et 14 juillet 2018	400 €,
Racing Club Saint-Quentinois - Fête du rugby le 16 juin 2018 à SAINT-QUENTIN	550 €,
Association Les Tours des Hauts-de-France de SAINT-QUENTIN – Participation à la phase finale de la Coupe de France d'échecs les 23 et 24 juin 2018 à ASNIERES dans les Hauts-de-Seine	200 €,
Association Team HOLNON - Course nature « Un p'tit tour au bois » le 27 mai 2018 à HOLNON	400 €,
Association MAISSEMY en fête - Randonnée à la découverte de MAISSEMY et son histoire les 29 septembre et 06 octobre 2018 à MAISSEMY	250 €,
Association Cantonale du Vermandois (ACV) de GRICOURT – Randonnées pédestres en avril, septembre et décembre 2018 à ATTILLY, VERMAND et HOLNON	300 €,
Association SAINT-QUENTIN Canoë Kayak - Challenge jeunes course en ligne 200 m le 13 mai 2018 à la base nautique de SAINT-QUENTIN	200 €,
Ecole de danse « Rêve éveillé » de SAINT-QUENTIN – Participation aux Finales nationales de la Fédération Française de danse les 05, 06, 07 et 08 juillet 2018 à MONTLUÇON dans l'Allier	300 €,

Association Coordination des Clubs affiliés à la piste municipale de SAINT-QUENTIN - « Challenge Partenaires » le 22 septembre 2018 à SAINT-QUENTIN	300 €,
Association Jazz aux Champs-Élysées de SAINT-QUENTIN - Jazz party le 12 août 2018 au Jardin des Champs-Élysées à SAINT-QUENTIN	400 €,
Association Le Souvenir Français – Comité de SAINT-QUENTIN et environs Commémoration Centenaire des combats du 173 ^{ème} R.I le 23 septembre 2018 à LESDINS, REMAUCOURT, GROUGIS et SEBONCOURT	400 €,
Association MARCY Loisirs - Feux de la Saint-Jean le 23 juin 2018 à MARCY	300 €,
Association Les Elyziks de SAINT-QUENTIN - 4 ^{ème} Festival Les Elyziks 2018 le 16 juin 2018 à SAINT-QUENTIN	1 000 €,
Association Pour le Don du Sang bénévole de SAINT-QUENTIN et sa région Animations à l'occasion de la collecte de sang événementielle le 13 juin 2018 à SAINT-QUENTIN	400 €,
Association Chérubins - Age d'Or de SAINT-QUENTIN – Célébration des 10 ans de partage et de solidarité de l'association le 29 juin 2018 à SAINT-QUENTIN	400 €,
Judo club de GAUCHY - Challenge du Judo club de GAUCHY les 10 et 11 février 2018 à GAUCHY	300 €,
Amitié Franco-Polonaise de GAUCHY/SOBOTKA - Découverte de la ville du QUESNOY dans le Nord et de ses environs le 27 septembre 2018	200 €,
Association Karaté club de GAUCHY - Journée découverte du karaté le 03 novembre 2018 à GAUCHY	200 €,
US Biette de GAUCHY - Rencontre franco-belge le 08 septembre 2018 à SAINT-QUENTIN	200 €,
Association Karaté club Saint-Quentinois - Interclub des petits picards le 23 juin 2018 à SAINT-QUENTIN	400 €,
Association Courir à HOMBLIERES - Les 10 km d'HOMBLIERES le 23 septembre 2018	500 €,
Association sportive du collège Anne Frank d'HARLY - Championnat de France « Jeux de l'UNSS » du 12 au 15 juin 2018 à LA CRAU dans le Var	200 €,
Association Team Sensas SAINT-QUENTIN Pêche - Championnat de France jeunes les 07 et 08 juillet 2018 à SAINT-QUENTIN, OESTRES, DALLON et OMISSY	400 €,
Association Part'Age de NEUVILLE - Goûter musical dansant le 06 décembre 2018 à SAINT-QUENTIN	400 €,
Association Les Ailes Soissonnaises de COURMELLES - Journée portes ouvertes le 10 juin 2018 à l'aérodrome de SOISSONS-COURMELLES	1 500 €,
E.S.C TERGNIER Boxe - Compétition de boxe amateur le 10 février 2018 à VOUEL	250 €,

Association Les Maqueux d'Saurets de TERGNIER - Fête des maqueux d'saurets le 02 juin 2018 à TERGNIER	350 €,
Confrérie des Maqueux d'Saurets de TERGNIER - Festival des confréries le 05 mai 2018 à CHARLEVILLE-MEZIERES dans les Ardennes	300 €,
E.S.C TERGNIER Athlétisme - 34ème prix pédestre le 21 mai 2018 à TERGNIER	350 €,
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) de QUESSY-CITE Brocante de la cité le 29 avril 2018 à QUESSY-CITE	200 €,
E.S.C TERGNIER Basket Ball - Fête nationale du mini-basket le 09 juin 2018 à TERGNIER	250 €,
Association Alcool Ecoute Joie et Santé de l'Aisne à TERGNIER - Brocante le 25 août 2018 à FARGNIERS	250 €,
Association Touche pas à ma passerelle de TERGNIER - Brocante de la passerelle le 08 avril 2018 à TERGNIER	200 €,
Association Musique en chœur de TERGNIER - Concert le 30 septembre 2018 à QUESSY	200 €,
Commune de TERGNIER - Workshop et ateliers de culture urbaine du 23 au 28 avril 2018 à TERGNIER	300 €,
Association La Cherizienne de CHAUNY - Championnat de Picardie cyclisme le 17 juin 2018 à SAINT-GOBAIN	200 €,
Foyer rural de TRAVECY - Journée marche le 22 avril 2018 à TRAVECY et ses environs	250 €,
Association VTT Les Leups de SAINT-GOBAIN - La rando des Leups le 03 juin 2018 à SAINT-GOBAIN	300 €,
Commune de COURBES - Inauguration du carré militaire et de l'église en septembre 2018 à COURBES	300 €,
Compagnie d'Arc de LA FERRE - Concours en salle qualificatif au Championnat de France les 17 et 18 novembre 2018 à LA FERRE	250 €,
Association Alcool Assistance de l'Aisne à LAON - Rassemblement départemental des acteurs en alcoologie le 07 juillet 2018 à FOURDRAIN	250 €,
Association Festibrie de BRIE - 12ème Festival « Guitares en Picardie » le 23 juin 2018 à BRIE	200 €,
Association Festiliez de LIEZ - Soirée couscous le 17 mars 2018 à LIEZ	200 €,
Association Nothing but the blues de TERGNIER - Spectacle autour des sixties et des seventies le 13 octobre 2018 à LA FERRE	400 €,

Association Let's Dance de TERGNIER - Gala annuel Let's Dance les 22, 23 et 24 juin 2018 à TERGNIER	400 €,
Club ternois des anciens du rail de TERGNIER - Concours mensuel « Challenge de belote Conseil départemental » au cours de l'année 2018 à TERGNIER	300 €,
Association Croq'livres de RESSONS-LE-LONG - Exposition « Quelques écrivains morts à la guerre » du 15 septembre au 11 octobre 2018 à RESSONS-LE-LONG	500 €,
Association de Mise en Valeur du Territoire (AMIVAT) de BLERANCOURT Big Day 2018 le 08 juillet 2018 à BLERANCOURT	700 €,
Association Familles et Loisirs de COEUVRES-ET-VALSERY - Passeport Loisirs Ados du 23 juin au 23 août 2018 sur le canton de VIC-SUR-AISNE	600 €,
Aides aux Organisations Sportives (AOS) de COURMELLES - 2 ^{ème} manche du Trophée départemental des écoles du vélo le 1 ^{er} mai 2018 à SAINT-CHRISTOPHE-A-BERRY – Hameau de SACY	400 €,
Association Abracada'art de MONTIGNY-LENGRAIN - Exposition d'œuvres « Monumenta » du 23 septembre au 11 novembre 2018 à RESSONS-LE-LONG	200 €,
Communauté de communes de Retz-en-Valois de VILLERS-COTTERETS Foire expo Retz-en-Valois le 06 octobre 2018 à VILLERS-COTTERETS	1 000 €,
Association Carnet de bal cotterézien de VILLERS-COTTERETS – Soirée dansante le 14 avril 2018 à VILLERS-COTTERETS	400 €

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:24
Référence : 386e7cf8d0322a4096cec716f9ac624e2c278c16



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 034

**Opération départementale "Collège au Cinéma" : financement du coût
du transport vers les salles de cinéma
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 034,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

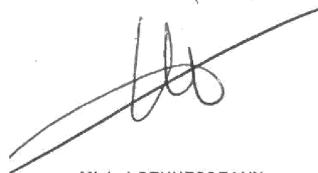
1) Alloue les sommes suivantes, aux collèges qui participent à l'opération "Collège au Cinéma", pour la prise en charge du coût du transport des élèves vers le cinéma le plus proche de chaque établissement :

- Collège Pierre et Marie Curie de BRAINE	592,00 €,
- Collège François Truffaut de CHARLY-SUR-MARNE	516,00 €,
- Collège Léopold Sédar Senghor de CORBENY	1 188,00 €,
- Collège Léon Droussent de COUCY-LE-CHATEAU	1 099,50 €,
- Collège Anne de Montmorency de FERE-EN-TARDENOIS	1 350,00 €,
- Collège Charlemagne de LAON	415,80 €,
- Collège Colbert Quentin de LE NOUVION-EN-THIERACHE	500,00 €,
- Institution Notre-Dame de LIESSE	1 680,00 €,
- Collège Antoine Nicolas de Condorcet de RIBEMONT	196,00 €,

- Collège Jean Moulin de SAINT-QUENTIN	132,00 €,
- Collège Montaigne de SAINT-QUENTIN	161,60 €,
- Collège Louise Michel de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN	486,00 €,
- Collège de WASSIGNY	345,00 € ;

2) Finance cette dépense de 8 661,90 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65 et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 1 785,55 € après ces attributions.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:07
Référence : 081194a7899eb9c50bc568f46dede331810b19c1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 035

**Politique départementale en faveur du sport - Acquisitions
d'équipements pédagogiques et sportifs par les comités et les clubs
sportifs
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 035,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise les aides aux associations à caractère sportif telles qu'elles sont proposées en annexe au rapport du Président ;

2) Gage cette dépense de **230 094 €** sur l'Autorisation de Programme ouverte au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions intervenues avec le Comité départemental UNSS, le District Aisne de football et le Tennis de Table de Saint-Quentin (TTSQ).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:29
Référence : 09f7198523b3c56c7486609a0a2d1c1a7d41aeac



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 036

**Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **036**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue :

A) au titre de l'aide à l'organisation de manifestations sportives, sous réserve de justification de réalisation des manifestations et de transmission des bilans financiers correspondants, les subventions suivantes :

- Comité départemental de gymnastique : 1 500 €,
Match international U13 féminin,
le 30 juin 2018 à SOISSONS

- Association 52 X 11 Hirson Thiérache : 2 000 €,
Course cycliste « la Cantonale » :
le 1^{er} juillet 2018 à HIRSON

- Cercle d'Escrime de Laon : 1 200 €,
¼ de finale en championnat de France épée Homme/Femme
N1/N2 par équipe
les 29 et 30 septembre 2018 à LAON
- Comité départemental de judo 1 200 €,
6^{ème} tournoi des guerrières et 2^{ème} tournoi national cadets/cadettes
le 28 octobre 2018 à TERGNIER
- A.S.C.Vivaise : 1 700 €,
Tournoi national de tennis,
du 9 novembre au 16 décembre 2018 à VIVAISE

B) au titre de l'aide aux équipes amateurs :

Pour la saison sportive 2016/2017, la subvention suivante :

- Aviron Saint-Quentinois 892 €,

Pour la saison sportive 2017/2018, les subventions suivantes :

- Handball club Laon 4 400 €,
- A.C. Soissons Handball 4 900 €,
- C.S.C.V. Hirson Athlétisme 5 000 €,
- La Vaillante Haltérophilie de Saint-Quentin 1 838 €,
- Villers-Cotterêts Volley Ball 13 567 € ;

2) Gage cette dépense de 38 197 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:16:14
Référence : 38940a9fb071f9003daa41667fd15600b215b5f9



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 037
Politique départementale en faveur du sport - Soutien aux clubs sportifs
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 037,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

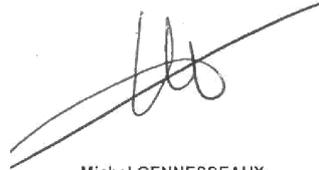
A l'unanimité,

1) Alloue, au titre du dispositif départemental de soutien aux clubs sportifs, les subventions telles que présentées dans l'annexe au rapport du Président ;

2) Gage cette dépense de 362 835,25 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions intervenues avec le Club Cycliste de Villeneuve-Saint-Germain Soissons Aisne (CCVSA) et le Tennis de Table Saint-Quentinois (TTSQ).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:39
Référence : 2ec931d9da87d84b81bfd0e34694bde5d20cd315



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 038

Convention de groupement de commande pour un ENT régional 1er et 2nd degré

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **038**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

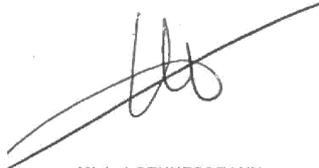
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département :

- la convention relative à la participation du Département au groupement de commande, en annexe à la délibération,
- les avenants éventuels à la convention.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES.

Entre :

l'Académie d'Amiens, dont le siège se situe au Rectorat, 20 Boulevards d'Alsace Lorraine à Amiens , représenté par Madame Béatrice CORMIER, Rectrice,

l'Académie de Lille, dont le siège se situe au Rectorat, 20 rue Saint Jacques à Lille , représenté par Madame Valérie CABUIL, Rectrice de la Région académique Hauts-de-France, Rectrice de l'Académie de Lille,

la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France (DRAAF), dont le siège se situe 518, rue Saint Fuscien à Amiens , représenté par Monsieur Luc MAURER, Directeur,

le Conseil Départemental du Nord, dont le siège se situe à l'Hôtel du Département, 51, rue Gustave Delory, à Lille, représenté par Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental,

le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, dont le siège se situe à l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson à Arras, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

le Conseil Départemental de l'Oise, dont le siège se situe à l'Hôtel du Département, 1 rue Cambry à Beauvais, représenté par Madame Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental,

le Conseil Départemental de l'Aisne, dont le siège se situe à l'Hôtel du Département, rue Paul Doumer à Laon, représenté par Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental,

le Conseil Départemental de la Somme, dont le siège se situe à l'Hôtel du Département, 43 rue de la République à Amiens, représenté par Monsieur Laurent SOMON, Président du Conseil Départemental,

le Conseil régional des Hauts-de-France, dont le siège se situe au siège de Région, 151 boulevard du Président Hoover à Lille, représenté par Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional

désignés ci-après, "adhérents fondateurs",

Préambule

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment ses articles 28 et 101,

Vu le décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics,

Vu les délibérations portant sur l'adhésion au groupement du Conseil Départemental du Nord, du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, du Conseil Départemental de l'Oise, du Conseil Départemental de l'Aisne, du Conseil Départemental de la Somme et du Conseil Régional des Hauts-de-France,

Article 1 - Objet

Il est constitué entre les adhérents, un groupement de commandes régi par la présente convention.

Chaque adhérent signe une convention avec l'établissement coordonnateur.

La dénomination du groupement de commandes est « mise en œuvre, maintenance et hébergement d'un environnement numérique de travail sur le territoire régional des Hauts-de-France ».

Le groupement de commandes a pour objet de permettre à chacun des adhérents, pour ce qui le concerne, d'exécuter (commande, paiement), avec le(s) titulaire(s) retenu(s) à l'issue d'une procédure groupée, le marché signé par l'établissement coordonnateur en vue de la fourniture de services numériques éducatifs à l'usage des établissements locaux d'enseignement et des écoles ou de leurs services scolaires.

Article 2 - Durée

La présente convention est exécutoire dès sa notification aux différents intéressés. Elle s'achève à la réalisation complète de son objet, à l'issue des opérations d'apurement juridique et financier des marchés.

Le groupement de commandes prendra ainsi effet à la notification de la présente convention et pour la durée de celle-ci.

Article 3 - L'établissement coordonnateur

L'établissement coordonnateur est la Région des Hauts-de-France, siège du groupement de commandes régi par la présente convention. L'établissement coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation du marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

À ce titre, l'établissement coordonnateur :

- choisit la procédure de passation du marché au regard de son montant estimé, au regard des besoins des membres du groupement, conformément aux dispositions du code des marchés publics ;
- rédige les documents du dossier de consultation et l'avis d'appel public à la concurrence ;
- gère les opérations de consultation (envoi aux publications, envoi des dossiers aux candidats, réception des plis, ...) ;
- constitue et assure le secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission technique du groupement telles que définies aux articles 4 et 6 de la présente convention ;
- informe les candidats du sort de leurs candidatures et de leur offre et leur communique les motifs du rejet de leur offre, le cas échéant ;
- répond, le cas échéant, aux contentieux pré-contractuels ;

- signe le(s) marché(s) ;
- assure la transmission des dossiers au contrôle de légalité ;
- notifie le marché au(x) titulaire(s) lorsqu'il a été déposé au contrôle de légalité ;
- passe les avenants éventuellement nécessaires à la bonne exécution du marché.
- fournit à chaque adhérent les informations suivantes :
 - une copie de l'offre du candidat retenu,
 - une copie numérique de l'ensemble des pièces contractuelles initiales et des avenants,
 - les cahiers des charges,
 - la date à laquelle le marché a été déposé au contrôle de légalité,
 - la date à laquelle le marché a été notifié (une copie de la lettre de notification accompagnée de l'accusé de réception de l'attributaire).

L'établissement coordonnateur tient à la disposition des adhérents les informations relatives à l'activité du groupement.

Article 4 - Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres du groupement est celle de l'établissement coordonnateur conformément à l'article L.1414-3 CGCT modifié par la loi n°2016-1691 du 9/12/2016.

La CAO peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Le Président de la Commission d'Appel d'Offres peut désigner des personnalités en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Le comptable public du coordonnateur du groupement et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CAO, lorsqu'ils y sont invités.

Article 5 - Engagement des membres du groupement

Chaque membre du groupement devra s'assurer de la bonne exécution du marché pour partie sur laquelle il s'est engagé. Chaque membre du groupement s'engage à émettre les bons de commande, à vérifier le service fait et à procéder au paiement correspondant aux sites qui le concernent.

Au titre de l'exécution du marché, chaque membre, pour ce qui le concerne :

- selon le type de marché choisi, passera les bons de commandes,
- assurera la gestion propre de la maîtrise d'ouvrage des chantiers,
- procédera à la constatation du service fait,
- procédera au règlement des différends et litiges liés à l'exécution du marché pour la partie qui le concerne,
- tiendra informé l'établissement coordonnateur de la bonne exécution de ses commandes et de toute difficulté rencontrée.

Article 6 - Commission technique du groupement

Il est constitué entre les adhérents une Commission technique qui aura pour fonction d'étudier les offres.

La commission technique sera composée :

- du représentant du coordonnateur, Président
- du responsable du service chargé de la passation du marché, ou de son représentant
- pour chaque adhérent au groupement de commande, de deux personnes reconnues pour leurs compétences en la matière.

Le groupe de travail analyse les offres et propose un classement à la Commission d'Appel d'offres prévue à l'article 4 de la présente convention

Article 7 - Adhésion des membres au groupement de commande

Au-delà des adhérents fondateurs, le groupement de commande est ouvert à de nouveaux membres, sis en Hauts-de-France, ayant compétence en matière de numérique éducatif dans le premier degré et représentant un nombre conséquent d'écoles.

La demande d'adhésion est formulée auprès du coordonnateur par courrier ou courriel avec demande d'accusé de réception. Cette demande sera examinée et instruite par le coordonnateur après consultation des membres fondateurs. A cette fin, le coordonnateur soumettra pour accord la présente convention au demandeur.

La nouvelle adhésion se matérialisera par l'adoption et la signature de la présente convention selon les règles propres à l'organisme demandeur (délibération de son Assemblée ou décision de l'instance habilitée à engager le demandeur). Cet exemplaire signé sera retourné au coordonnateur qui le conservera et l'archivera dans ses locaux.

Article 8 - Retrait d'un membre du groupement

Les membres peuvent se retirer du groupement avec un préavis de 3 mois. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée de l'adhérent concerné notifié au coordinateur par courrier ou courriel avec AR.

Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution des marchés, le retrait ne prend effet qu'à l'expiration des marchés.

Article 9 - Frais de fonctionnement

Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute rémunération.

Les frais de fonctionnement du groupement sont pris en charge par l'établissement coordonnateur.

Article 10 - Dissolution du groupement

Le groupement est dissous :

- de plein droit, au terme de l'échéance de la présente convention ;
- sur décision de l'ensemble des assemblées délibérantes de chaque membre, notifiée au coordonnateur, formalisée par écrit et signée de l'ensemble des adhérents.

Article 11 - Règlement des litiges

Pour tout litige pouvant naître de l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

À défaut, la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Lille.

La présente convention a été établie en 2 exemplaires originaux par membre du groupement.

(Lieu, date, cachet de l'établissement, signature du représentant habilité de l'établissement coordonnateur).

(Lieu, date, cachet de l'établissement, signature du représentant habilité de la personne morale, membre du groupement).

Président du Conseil Régional des Hauts-de-France
Recteur de l'Académie d'Amiens
Recteur de l'Académie de Lille
Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Président du Conseil Départemental du Nord
Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais
Président du Conseil Départemental de l'Oise
Président du Conseil Départemental de l'Aisne
Président du Conseil Départemental de la Somme



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 039

Société Publique Locale SPL-Xdemat - Cessions d'actions aux collectivités ou groupements de collectivités en vue de leur adhésion à la Société

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 039,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la cession d'actions de la Société SPL-Xdemat détenues par le Département de l'Aisne, au profit des collectivités ou groupements de collectivités axonaises listés dans le tableau annexé au rapport du Président, en vue de leur adhésion à la Société, au prix de 15,50 € l'action ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'acte de cession d'actions et tout document s'y rapportant, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEAUX



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 040

Attribution et répartition du solde du forfait autonomie 2018

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 040,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Arrête, le solde du forfait autonomie 2018 attribué à chaque Résidence Autonomie axonaise et d'un montant global de 39 000,00 €, sur la base du nombre de places autorisées dans chacune d'entre elles et tel qu'il figure en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:18:02
Référence : 0d3a73ef5d7a8669fa2b26e03d7d9fb5d1f12cb8



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 041

Programme départemental d'aide à l'investissement en faveur des personnes dépendantes: Mesdames Doina SANDU, Lucette TOMNET, Cécile LEFEVRE, Jeanne RUTON, Jocelyne LOTTIN, Paulette GAUDION, Rachel CABARET-GROUSELLE, Virginie DOS SANTOS, Juliette FAVEREAUX, Marcelle HENNECHART, Odette LEBRUN, Jeanine LEROY, Françoise CAUDRELIER, Odette CROHIN, Raymonde VIGNIER et Messieurs Georges DUMONT, André ALLAIN, Serge CLIN, Jacques DE BRUIJN

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **041**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accorde une subvention à :

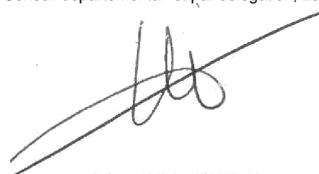
. Mme Doina SANDU	2 960,50 €,
. Mme Lucette TOMNET	1 052,62 €,
. Mme Cécile LEFEVRE	953,00 €,
. Mme Jeanne RUTON	1 946,93 €,
. Mme Jocelyne LOTTIN	245,08 €,
. Mme Paulette GAUDION	555,44 €,

. Mme Rachel CABARET-GROUSELLE	556,05 €,
. Mme Virginie DOS SANTOS	4 905,00 €,
. Mme Juliette FAVEREAUX	2 767,38 €,
. Mme Marcelle HENNECHART	1 620,00 €,
. Mme Odette LEBRUN	3 514,54 €,
. Mme Jeanine LEROY	1 457,94 €,
. Mme Françoise CAUDRELIER	1 170,00 €,
. Mme Odette CROHIN	1 221,00 €,
. Mme Raymonde VIGNIER	4 905,00 €,
. M. Georges DUMONT	1 506,00 €,
. M. André ALLAIN	1 608,00 €,
. M. Serge CLIN	1 225,00 €,
. M. Jacques DE BRUIJN	52,11 €,

au titre du programme départemental d'aide à l'investissement en faveur des personnes dépendantes, subvention imputable sur les crédits inscrits au chapitre 204, nature 20422 du Budget départemental ;

- Autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions afférentes à cette décision, à intervenir avec les intéressés.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:14
Référence : f11c0635fe04d59da3fe22aed2cde7387f38312



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 042

Subventions d'investissement dans le domaine des Affaires Sociales

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **042**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'équipement social pour personnes âgées, au taux de 30 %, établissements publics, à :

- L'EHPAD « Hôtel Dieu » d'OULCHY-LE-CHATEAU (mise aux normes de l'accessibilité) :	12 628,00 €,
- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (remplacement d'équipement de l'EHPAD) :	5 071,23 €,
- L'EHPAD « Charles LEFEVRE » de FLAVY-LE-MARTEL (amélioration des chambres de résidents) :	7 367,00 €,
- L'EHPAD « Charles LEFEVRE » de FLAVY-LE-MARTEL (mise aux normes de sécurité) :	13 531,02 €,
- L'EHPAD « Charles LEFEVRE » de FLAVY-LE-MARTEL (achat d'une baignoire de balnéothérapie) :	4 911,74 €,
- La MRDA de LAON (remplacement des quatre ascenseurs) :	107 924,40 € ;

2) Accorde une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'équipement social pour personnes âgées au taux de 30 %, établissements privés, à :

- L'EHPAD « Les 3 Chênes » de SAINT-QUENTIN
(acquisition d'un véhicule adapté) : 13 080,00 € ;

3) Les établissements disposeront d'un délai d'un an à compter de la date de la notification pour entreprendre son projet. Celui-ci devra être entièrement réalisé dans un délai de deux ans à compter de la date d'engagement, faute de quoi la subvention sera réputée caduque ;

4) Le mandatement de la subvention interviendra sur production des pièces justifiant l'exécution du projet ;

5) Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux, inscrits au chapitre 204, programme 18AIDHEBPA, AP 2018-1 (établissements publics) et AP 2018-2 (établissements privés).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:04
Référence : dda6ebc34cdaeed671a862afe79b2899abe0f1



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 043

Contrat d'un collaborateur de groupe d'élus

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **043**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de fixer la rémunération brute mensuelle de l'emploi affecté au Groupe d'élus Socialiste et Gauche Républicaine à 2 589,66 € sur la base de 35 heures hebdomadaires ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant au contrat d'engagement, lequel prendra effet le 1^{er} octobre 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 044

Conventions de mise à disposition et renouvellement de conventions de mise à disposition d'agents auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **044**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les trois conventions de mise à disposition de Mme Bérangère THIERRY, Mme Mélanie VALLERAND et Mme Laure COSYNS et les six renouvellements de conventions de mise à disposition de Mme Bérangère THIERRY, M. Manuel FERNANDES, Mme Isabelle MARSO, Mme Dominique MUSY, Mme Annie VERCAEMPT et Mme Mélanie KAPRAL entre le Département de l'Aisne et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 045

**Acquisitions immobilières sur les communes de CONDE-EN-BRIE et
LESCHELLES - Cessions immobilières sur les communes de
MONAMPTEUIL et BELLEU**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 045,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de procéder aux acquisitions et aux cessions suivantes, dans les conditions fixées au rapport du Président après avis de France Domaine pour les opérations immobilières dont la consultation est obligatoire, à savoir :

I - Acquisition sur la commune de CONDE-EN-BRIE- Collège de LA FAYE

Indemnisation du propriétaire :

- 30 €/m² pour une emprise de 3 293 m² sur une parcelle cadastrée section ZC n° 103, en nature de terre agricole, sise en zone AU du plan local d'urbanisme, appartenant aux conjoints COOREVITS, soit un prix total de 98 790 €,

Indemnisation de l'exploitant :

- à raison de 7 581,20 €/ha, à M. Jean-Luc COOREVITS soit pour une emprise de 3 293 m², la somme de 2 496,48 €,

II - Acquisition sur la commune de LESCHELLES

Une maison d'habitation édifée sur les parcelles cadastrées section D n° 100 pour 1 m², D n° 101 pour 12 m², D n° 105 pour 263 m² et D n° 108 pour 488 m² soit une contenance totale de 764 m², appartenant aux consorts JUMEAUX, au prix de 60 000 €,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les actes d'acquisitions en la forme notariée à intervenir et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge des acquéreurs,

III - Cession de terrain sur la commune de MONAMPTEUIL

Une parcelle de terrain, cadastrée section AE n° 627 pour 1 485 m², au profit du Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la BIEVRE, moyennant l'euro symbolique conforme à l'estimation de France Domaine,

- d'autoriser le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, l'acte de cession à intervenir en la forme administrative par devant le Président du Conseil départemental,

IV - Cession immobilière sur la commune de BELLEU - Domaine de BEAUREGARD

- d'accepter la cession à tempérament du Domaine de Beauregard par le versement du prix de vente de 800 000 € en 4 annuités, soit 200 000 € payable comptant le jour de la vente, et le solde de 600 000 €, payable à terme en 3 échéances annuelles de 200 000 € après la régularisation de l'acte authentique selon les clauses et conditions mentionnées au rapport du Président,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant au compromis de vente ainsi que l'acte de cession à tempérament en la forme notariée à intervenir et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:22
Référence : e3a3f19198037e3bb82a6b592dd90c2630dc907b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 046

Avis du Département sur des documents d'urbanisme

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 046,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur les projets de Plans Locaux d'Urbanisme des communes de VILLERS-COTTERETS et de CAUMONT, de modification des Plans de Prévention des Risques Inondation et coulée de boue applicables sur le territoire des communes de VARISCOURT et de CHARLY-SUR-MARNE et du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes de la Champagne Picarde.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:00
Référence : c2663c13ecec63872bef209cff805fe839cbb06d

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 047

**Convention relative à l'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communale des abords de l'obélisque érigé au Mont Espin à la mémoire du Corps Expéditionnaire Russe en France situé le long de la RD 622 entre les PR 0+000 et PR 0+050 sur le territoire de la commune d'AGUILCOURT
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 047,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

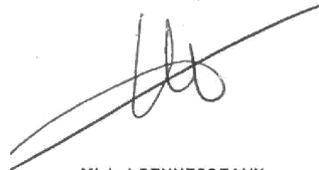
A l'unanimité,

1) Approuve la passation de la convention avec la commune d'AGUILCOURT dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières de l'aménagement des abords de l'obélisque au Mont Espin le long de la RD 622 hors agglomération d'AGUILCOURT. Le coût total de l'opération s'élève à 34 720 €, et la subvention accordée par le Département est fixée à 13 215,50 €, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

2) Individualise au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 13 215,50 € à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:14:50
Référence : dabda6f573e26768b38ec66fc0ff96a9c5034753



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 048
Exploitation du site de MONAMPTEUIL et mise en valeur de l'Abbaye
de Vauclair
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **048**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide :

dans le cadre de l'exploitation du Site de MONAMPTEUIL :

- de proroger par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2018, la convention d'exploitation du domaine public fluvial conclue le 11 octobre 2013 avec la Société Nautique Laonnoise,

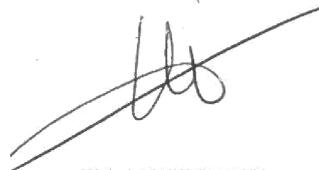
- de proroger par voie d'avenants jusqu'au 30 juin 2019, les conventions passées le 25 juin 2007 au profit du Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre d'une part pour l'exploitation du domaine public fluvial et d'autre part pour la mise à disposition des terrains appartenant au Département et des équipements d'Axo'Plage,

dans le cadre du Site de l'Abbaye de Vauclair :

- de proroger d'un an par voie d'avenant la convention de mise en valeur du site passée avec le Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer lesdits avenants.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:48
Référence : 50f9e2b6209696c85a6cd2b189d875297c163d72



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 049

**Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Sous-programme de sécurité routière- Mise en
sécurité du domaine public - Individualisations d'opérations -
Communes de BESMONT et HARCIGNY
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **049**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2018 d'amélioration des Routes Départementales pour la mise en sécurité du domaine public, les opérations suivantes :

Canton d'HIRSON :

Commune de BESMONT : RD 37- PR 37+520 à 37+760
et PR 40+000 à 40+440

50 000 €,

Canton de VERVINS :

Commune de HARCIGNY : RD 37 – PR 29+172 à 29+483
et RD 612-PR1+930 à 2+494

41 000 € ;

- de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:44
Référence : f438a5dce2a2d54afb533287af76afaa61f82522

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 050

**Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Sous-programme grosses réparations de
chaussées - Individualisations d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 050,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2018 de « grosses réparations de chaussées », la réalisation d'une couche de roulement en béton bitumineux et de purges en grave bitume sur la RD 29 entre la rue Poilu et la RD 1029 « y compris le carrefour RD 1029/RD 29 » sur le territoire de la commune d'ORIGNY-SAINTE-BENOITE, canton de RIBEMONT, pour un montant de 48 500,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 051
Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes
départementales - Sous-programme traverses - Petites opérations
liées APV- Individualisation d'opération - Commune de LANISCOURT *
Dépenses propres

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 051,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2018 des petites opérations liées APV, l'opération suivante :

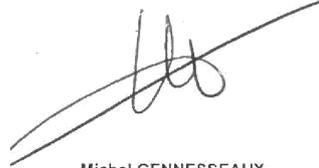
Canton de LAON 1 :

LANISCOURT RD 655 – PR 0+980 à 1+285

36 000 €,

- de financer cette opération sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:17:01
Référence : e79ce4e48fbb7e4684268b22981eb7f5d225a797



DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 052
Répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **052**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de retenir au titre de la répartition du produit des amendes de police 2017, le programme 2018 figurant en annexe au rapport du Président, soit 24 opérations pour un montant de 444 392,65 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:16
Référence : cc6713119afebe46d96eedf2eec3db2631458cbb



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 053

**Répartition du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes
Additionnelles à certains droits d'enregistrement**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **053**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'adopter la répartition du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles à des droits d'enregistrement au titre de l'exercice 2017 telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:47
Référence : e538f731c3cac7d6a2d08e484650c14dc7b7e7b6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 054
**Représentation du Département au sein de la Commission
Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels
(CDVLLP)**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **054**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3121-15,

Vu la liste des noms des représentants titulaires et suppléants proposés au vote,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

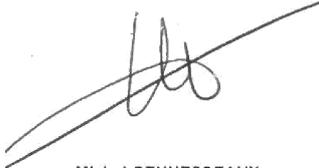
Procède, dans les conditions suivantes, à la désignation des nouveaux représentants titulaires et suppléants du Département au sein de la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP) :

La liste présentée comportant autant de noms que de fonctions à pourvoir, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

Sont ainsi désignés à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), pour représenter le Département :

M. Pascal TORDEUX, titulaire, M. Jean-Pierre BONIFACE suppléant,
Mme Anne MARICOT titulaire, M. Bruno BEAUVOIS suppléant.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 21/09/2018 à 09:44:08
Référence : 5f2388b753f2899e71d447a29cc57476f8182d1b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 055

Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) - Bonification 2017

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **055**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre de la bonification 2017 concernant les Ateliers Chantiers d'Insertion, les participations suivantes :

Territoire de CHATEAU-THIERRY

LES PETITS BOULOTS - Chantier d'insertion Patis St Martin / Blanchard	1 000 €,
VILLE DE CHATEAU-THIERRY - Entretien voirie mobilier urbain	5 500 €,
ARBRES - Equipe verte	7 500 €,
ARBRES - Multiservices	6 000 €,
COALLIA - Les serres de Nogentel	3 000 €,

CCAS de CHATEAU-THIERRY - Rompre la solitude	9 500 €,
Territoire de LA FERRE	
ASHE - Collecte, recyclage et revente de déchets valorisables	3 000 €,
ASHE - DOME	4 500 €,
HORTIBAT - Innovert	17 000 €,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAUNY-TERGNIER-LA FERRE Mise en valeur du patrimoine communautaire	5 500 €,
OG Ferme de Moyembrie - Accompagnement des détenus en fin de peine	4 000 €,
Territoire de LAON	
TED - Chantier rural itinérant	3 500 €,
ASHE - Collecte, recyclage et revente de déchets valorisables	2 500 €,
ASHE - DOME	1 000 €,
COMMUNAUTE DE COMMUNES PICARDIE DES CHATEAUX Entretien des chemins de randonnée	3 500 €,
VILLE DE LAON - Les remparts	1 000 €,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE LA THIERACHE Réhabilitation du patrimoine rural	6 500 €,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE Service à la personne - Nettoyage professionnel	1 500 €,
Territoire de SAINT-QUENTIN(NOIS)	
AIPSQ - Retouche repassage	1 500 €,
AIPSQ - CAP VERT	4 500 €,
AIPSQ - Paniers verts	1 500 €,
AIPSQ - Renov'habitat	500 €,
AIPSQ - Restauration des objets d'antan	1 000 €,
AIPSQ - Restauration du cadre de vie	4 000 €,
ADERMAS - Atelier bois	3 500 €,
ADERMAS - ICIBATPRO	4 000 €,
ADERMAS - Service Plus	3 500 €,
DEVENIR EN VERMANDOIS - Créa'vert - CAPA option travaux paysagers	16 500 €,

DEVENIR EN VERMANDOIS - Devenir en couleur	3 500 €,
AVES - Savoir Fer	3 000 €,
Territoire de Soissons	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RETZ-EN-VALOIS Restauration du patrimoine rural	6 000 €,
EMPLOIS ET SERVICES - Aménagement des sentiers de randonnées	13 500 €,
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'OULCHY LE CHATEAU Chantier itinérant petit patrimoine bâti	12 500 €,
ACI CHIFFONS D'ESSUYAGE DE PICARDIE - Chiffons d'essuyage Picardie	5 500 €,
UCPE - Devoir de mémoire	4 000 €,
LE BOIS DES DEUX MAINS - Recyclage du bois de fin de vie	7 000 €,
Territoire de THIERACHE	
CCAS D'HIRSON - Bien être séniors	5 000 €,
CCAS D'HIRSON- Valorisation touristique des patrimoines naturels	2 500 € ;

2) Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2016/1 du programme 12PDI ouvert au chapitre 017 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:28
Référence : 114d72cf1974eb4abede0af9eb294767ad9a7770



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 056
Attribution de mandats spéciaux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **056**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer un mandat spécial à Madame Bernadette VANNOBEL, Conseillère départementale du canton de GUIGNICOURT, qui va se rendre à la formation « Nouveaux enjeux, nouveaux projets de territoires » les 21, 22 et 23 septembre 2018 à GUIDEL,

- de rembourser les frais exposés (frais de repas, frais d'hôtel, frais de transports).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 17 septembre 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, M. CARREAU, C. DERUY, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 057

**Aisne Partenariat Voirie - Individualisations d'opérations
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **057**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les subventions suivantes :

CANTON D'ESSOMES-SUR-MARNE :

- une subvention relative à la commune de LA CHAPELLE-SUR-CHEZY, pour des travaux de Voirie VC n° 9 chemin de Bruxelles, pour un montant de 6 589,50 € sur le programme 2018,

CANTON DE FERRE-EN-TARDENOIS :

- une subvention relative à la commune de LHUYS, pour des travaux de Voirie PI. du Village, pour un montant de 7 700,00 € sur le programme 2018,
- une subvention relative à la commune de CYS-LA-COMMUNE, pour des travaux de Voirie VC Rte de Presles, pour un montant de 5 686,50 € sur le programme 2018,
- une subvention relative à la commune de LAFFAUX, pour des travaux de Voirie VC Rte de Soissons, pour un montant de 1 945,15 € sur le programme 2018,

CANTON DE GUIGNICOURT :

- une subvention relative à la commune de GIZY, pour des travaux de Voirie VC rue de derrière les Hayes, pour un montant de 12 130,80 € sur le programme 2018,
- une subvention relative à la commune de NIZY-LE-COMTE, pour des travaux de Voirie VC Chemin de Berrieux, pour un montant de 9 022,00 € sur le programme 2018,
- une subvention relative à la commune de CHERMIZY-AILLES, pour des travaux de voirie VC du Monument d'Ailles à Neuville, pour un montant de 18 847,50 € sur le programme 2018,
- une subvention relative à la commune de SISSONNE, pour des travaux de voirie RD n° 60 rue de La Selve, pour un montant de 16 810,00 € sur le programme 2018,

CANTON D'HIRSON :

- une subvention relative à la commune de WATIGNY, pour des travaux de Voirie VC n° 6 de Blissly (tr. 2), pour un montant de 7 700,00 € sur le programme 2018,
- une subvention relative à la commune de SAINT-MICHEL, pour des travaux d'Ouvrage d'Art VC n° 12 Pont d'Orléans, pour un montant de 173 653,72 € sur le programme 2018,
- une subvention (majorée de 10 % suite à l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du 15 août 2018) relative à la commune de BUCILLY, pour des travaux de Dégâts d'intempéries VC rue d'Hirson, pour un montant de 18 076,00 €, sur le programme 2018,

CANTON DE RIBEMONT :

- une subvention relative à la commune de MOY-DE-L' AISNE, pour des travaux de Traverses d'Agglomérations programme ferme RD n° 34 rue Gambetta, pour un montant de 31 852,80 € sur le programme 2018,

CANTON DE SAINT-QUENTIN-2 :

- trois subventions relatives à la commune de MARCY, pour des travaux de Voirie VC n° 1 rue Florent Martigny, VC n° 3 rue du Château et VC n° 2 rue de derrière les Haies, pour un montant total de 12 004,49 € sur le programme 2018,

CANTON DE SOISSONS-2 :

- deux subventions relatives à la commune de SOISSONS, pour des travaux de Voirie VC Avenues Salvador Aliendé et Winston Churchill, pour un montant total de 41 712,00 € sur le programme 2018,

CANTON DE TERGNIER :

- une subvention relative à la commune de LA FERRE, pour des travaux de voirie VC n° 47 rue du Chemin Noir, pour un montant de 14 280,00 € sur le programme 2018,

CANTON DE VERVINS :

- trois subventions relatives à la commune de LA FLAMENGRIE, pour des travaux de Voirie VC n° 38 rue des Fidèles, VC n° 34 rue du Chemin Noir et RN n° 2 Trottoir et Stationnement Cimetière, pour un montant total de 17 628,22 € sur le programme 2018,
- une subvention relative à la commune de PARFONDEVAL, pour des travaux de Voirie VC n° 12 ch. du Louvet aux Froidmots, pour un montant de 7 759,04 € sur le programme 2018,
- une subvention relative à la commune de GERCY, pour des travaux de Traverses d'Agglomérations programme ferme RN n° 2, pour un montant de 28 328,78 €,

CANTON DE VIC-SUR-AISNE :

- une subvention relative à la commune de LANDRICOURT, pour des travaux de Voirie VC ch. de Courval, pour un montant de 23 205,00 € sur le programme 2018,

CANTON DE VILLERS-COTTERETS :

- une subvention relative à la commune de LE PLESSIER-HULEU, pour des travaux de Voirie VC n° 9 ch. de Coutremain, pour un montant de 4 900,00 € sur le programme 2018,
- une subvention relative à la commune d'OULCHY-LA-VILLE, pour des travaux de Voirie VC n° 3 rue du Jeu d'Arc, pour un montant de 1 722,70 € sur le programme 2018.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 02/10/2018 à 17:15:35
Référence : 9a554c78a41001bc3a5f721cfb171f7d41fa0714